

total. Lors des vols, Calabrese et Peretti étaient employés à servir de la Compagnie Fraternité, circonstance que s'agissait pas les vols.

M. Corbère, avocat général, occupe le siège du ministère public. Me Moretti, du Ministère, de Calabrese et Calabrese sont assis au banc de la défense.

INTERROGATOIRE
Angeli était le gardien de la villa Roubert. Les objets volés chez lui et appartenant à M. Roubert lui ont été remis. Il reconnaît cependant avoir pris chez M. Roubert 8 bouteilles de vin cachetées. Il aime le bon vin et n'a pu résister à la tentation.

Codaccioni, raconte qu'un jour, sur la grève, tandis qu'il se livrait au plaisir de la pêche, il découvrit plusieurs objets, il les emporta chez lui n'en connaissant pas le propriétaire. Kuntz, il a, un jour, pris des objets que M. Vives lui avait confiés pour les transporter et s'en est emparé. Il reconnaît avoir en ses objets volés à la villa Frainstein.

Paul Menghi prétend avoir trouvé, dans la rue, des objets dont il s'empara et qui provenaient de la villa Roubert. Il avait, était ivre, avoir volé chez M. Vives.

Le fumeur de Codaccioni et celle de Menghi déclarent que leur mari apportait au logis divers objets qu'ils occupaient, parce qu'ils en ignoraient la provenance.

Mme Nicolai et sa fille Catherine Dumit habitaient avec Peretti, amant de cette dernière. Celui-ci les brutalisait et les obligait à travailler pour lui qui ne faisait rien. Comme il apportait au logis des objets de provenance suspecte, et la colonie d'objets, et c'est ainsi qu'il fut arrêté.

Peretti prétend au contraire que le vol a été commis par sa maîtresse et sa mère qui ne l'ont accusé que pour se débarrasser de lui.

L'audience est renvoyée en continuation à aujourd'hui.

Les Combattants de la Grande Guerre

Les membres de l'Union Fraternelle des vétérans de la Corse sont priés de se réunir extraordinairement dimanche 2 mars à 10 heures et demi dans la salle du Conseil Municipal Hôtel de Ville.

Ordre du jour :

1. Disposition à prendre pour la soirée du 8 mars.

2. Admission de nouveaux membres et retrait de cartes et statuts par les secrétaires réunis.

M. le Président de la Ligue Française est invité à assister à cette réunion.

Le Président, Ca. CAN'ZEL.

ETAT CIVIL du 27 février 1919

MARIAGES

Tichadou Maurice-Gustave-Berthelmy soldat au 10^e d'Artillerie, et Hec-houat Angèle.

NAISSANCES

Paul Magliacine-Louis-Juillet. — Lucie Joseph-Angèle-René. — Lucien René.

DECES

Tuché Thémophile, ménage, 79 ans de Paris.

Bertolani Rénée, cultivateur, 68 ans, de Scorsano (Italie).

M. FUCHS, ch.-dentiste, de la Faculté de Médecine de Paris, diplômé, consultait provisoirement à l'Hôtel Cyrano, de 10 h. à midi et de 2 à 5 heures, en attendant sa prochaine installation.

Radiations des dentiers à dents interchangeables.

Petite Gazette

Gouvernement de la Corse

M. le Capitaine Faur, de 8^e d'Infanterie, est détaché à l'état-major du gouvernement de la Corse.

M. l'officier d'administration de 1^{re} classe Durlet, employé au Q. G., est affecté à l'état-major du gouvernement de la Corse.

Concert

On nous annonce que très prochainement aura lieu un grand concert, où la petite Bastia aura l'occasion d'applaudir à des œuvres de nombreux artistes et amateurs de notre ville, parmi lesquels Mlle Alicia Felici, prix du Conservatoire de Paris, et M. Djello Luca, 1^{er} baryton du Théâtre Royal de la Haye, dont il a déjà pu apprécier le merveilleux talent.

A vendre

Marquage complet officiel — salle d'admission — salle d'officier. — S'adresser 4, Bd. de Corbo — rue de Casanova.

MAISONS VINS FINS

Cognac demandé deux représentants sérieux, à la commission, pour la Corse, un à Bastia, l'autre à Ajaccio. Ecrire, en donnant références, M. NOBLET, Palais du Dôme, Nice.

FILS A COUDRE

GIJON, LIN ET CANTIERE COTONS et filés en écheveaux LINS, filasses et filières TISSUS, Laines et Draperies BONNETS tous genres LINGERIE RUBANS sergés et glaces LAINES A TROISER

L. WELCOMME, E. MORO et C^{ie} 123 Bd. de la République, Paris. Tél. 100-10-11

LE PLUS IMPORTANT STOCK DE PARIS

AVIS DE DECES

M. Giuntini, gendarme, Mme Giuntini, née Ricci, leur fils Ange, brigadier au 6^e hussards, et leurs autres enfants :

Mme et M. Emile Giuntini, commerçants à Bastia ;

Mme et M. Annecade Ricci, rentière à Muro ;

Mme Antonette Romani, née Ricci, M. Romani, retraité à Erbhang, et leurs enfants ;

M. Sébastien Poli, lieutenant d'infanterie, aux armées, et Mme Jeanette Poli, née Romani ;

M. Orabona, percepteur à Muro, Mme Hortense Orabona, née Ricci, et leurs enfants ;

Mme et M. Giuntini, chef d'escadron, aux armées, et leurs enfants ;

Ont l'honneur de solliciter de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte irréparable qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Antoine Giuntini

Gendarme au 6^e hussards

leur fils, frère, neveu et cousin, mort pour la France à Metz, le 8 février 1919.

REMERCIEMENTS

Mme Talvas remercie infiniment toutes les personnes qui lui ont témoigné de la sympathie à l'occasion de la mort de son fils.

Le Capitaine de gendarmerie

LEON TALVAS

Chevalier de la Légion d'honneur

Imp. G. G. G.

Le Gérant, Léonard Bastia.

DERNIERES NOUVELLES

Service télégraphique spécial de Petit Bastia

L'Attentat CONTRE Clemenceau

Notre Grand Premier

Paris, 27 février.

M. Clemenceau s'est levé ce matin à 6 heures ; il a travaillé deux heures dans son Cabinet, puis il s'est rendu en auto au ministère de la Guerre.

A 10 heures 15, il gravissait lestement les marches de l'hôtel de la rue Saint-Dominique.

Notre Grand Premier a été sur son passage l'objet de chaleureuses manifestations.

Le Congrès LA PAIX

Paris, 27 février.

Le Comité des Dix s'est réuni, dans l'après-midi, au ministère des affaires étrangères, sous la présidence de M. Clemenceau.

Il s'est occupé de la procédure à établir pour régler le travail des commissions chargées des affaires tchécoslovaques.

A quatre heures, la commission des affaires grecques a entendu les représentants Espinoce et Albanais.

LES INDEMNITES AUX MOBILISES

Paris, 27 février.

Les journaux commentent diversement le projet, par la Chambre des députés, de l'amendement de M. Jobert, député socialiste unifié de l'Yonne, à l'article 2 du projet de loi relatif au paiement des indemnités aux mobilisés.

Cet amendement était ainsi conçu :

« Il sera alloué à tout mobilisé 250 francs, somme prélevée fixe, plus 100 francs pour enfant, plus un franc

sence des représentants de l'empire.

On ignore encore si Huchlen acceptera le poste qui lui est offert.

OCCUPATION DE MANNHEIM

Bâle, 27 février.

Les troupes alliées ont dû occuper la tête du front de Mannheim mercredi, à midi.

WASHINGTON IMPORTANTE ARRESTATION

New York, 27 février.

La police de Washington a mis en état d'arrestation le nommé Andrew Rogosky, pour avoir essayé de s'insinuer dans le cortège présidentiel.

Cet individu a été trouvé porteur d'un poignard et d'un revolver.

EN RUSSIE COMBATS SINGULIERS A PETROGRADE

Leningrad, 27 février.

Le Daily Mail annonce que des combats ont lieu, presque journellement, à Petrograde, entre des milliers de gardes rouges déserteurs du front de Narva et le bataillon international communiste composé de prisonniers allemands et autrichiens.

EN ESTHONIE BOMBARDEMENT DE NARVA

Leningrad, 27 février.

Trotsky ayant ordonné que l'Esthonie devait être occupée, à tout prix, les bolchevistes ont bombardé Narva.

A ODESSA NOUVEAUX PROGRAMES

Odessa, 27 février.

D'après les dernières informations reçues, de nombreux programmes s'élèvent produits en Ukraine, haut commandement à Odessa a exigé du directeur ukrainien l'envoi d'une commission d'enquête munie de pleins pouvoirs.

Le Soufre d'Apt

est arrivé

Voir L. COLOMBANI, maître

Bastia.

OU QUATRIEME ANNÉE — N° 127

Le Petit Bastiais

JOURNAL QUOTIDIEN

10 CENTIMES — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE

Rédaction & Administration : 8, Boulevard de la Paix, Bastia

J. R. OLIVIERI, Directeur

Les abonnements sont payables d'avance et valent pour les départements de la Corse.

Par an, 12 francs. — 6 mois, 6 francs. — 3 mois, 3 francs. — 15 jours, 1 franc.

Le Petit Bastiais est envoyé gratuitement aux abonnés de la Corse.

Le Petit Bastiais est envoyé gratuitement aux abonnés de la Corse.

Le Petit Bastiais est envoyé gratuitement aux abonnés de la Corse.

Le Petit Bastiais est envoyé gratuitement aux abonnés de la Corse.

Le Petit Bastiais est envoyé gratuitement aux abonnés de la Corse.

Le Petit Bastiais est envoyé gratuitement aux abonnés de la Corse.

Le Petit Bastiais est envoyé gratuitement aux abonnés de la Corse.

Le Petit Bastiais est envoyé gratuitement aux abonnés de la Corse.

Le Petit Bastiais est envoyé gratuitement aux abonnés de la Corse.

Le Petit Bastiais est envoyé gratuitement aux abonnés de la Corse.

Le Petit Bastiais est envoyé gratuitement aux abonnés de la Corse.

Le Petit Bastiais est envoyé gratuitement aux abonnés de la Corse.

Le Petit Bastiais est envoyé gratuitement aux abonnés de la Corse.

Le Petit Bastiais est envoyé gratuitement aux abonnés de la Corse.

Le Petit Bastiais est envoyé gratuitement aux abonnés de la Corse.

Le Petit Bastiais est envoyé gratuitement aux abonnés de la Corse.

Le Petit Bastiais est envoyé gratuitement aux abonnés de la Corse.

Le Petit Bastiais est envoyé gratuitement aux abonnés de la Corse.

Le Petit Bastiais est envoyé gratuitement aux abonnés de la Corse.

Le Petit Bastiais est envoyé gratuitement aux abonnés de la Corse.

Le Petit Bastiais est envoyé gratuitement aux abonnés de la Corse.

Le Petit Bastiais est envoyé gratuitement aux abonnés de la Corse.

Le Petit Bastiais est envoyé gratuitement aux abonnés de la Corse.

Le Petit Bastiais est envoyé gratuitement aux abonnés de la Corse.

Le Petit Bastiais est envoyé gratuitement aux abonnés de la Corse.

Le Petit Bastiais est envoyé gratuitement aux abonnés de la Corse.

Le Petit Bastiais est envoyé gratuitement aux abonnés de la Corse.

Le Petit Bastiais est envoyé gratuitement aux abonnés de la Corse.

Le Petit Bastiais est envoyé gratuitement aux abonnés de la Corse.

Le Petit Bastiais est envoyé gratuitement aux abonnés de la Corse.

Le Petit Bastiais est envoyé gratuitement aux abonnés de la Corse.

Le Petit Bastiais est envoyé gratuitement aux abonnés de la Corse.

Le Petit Bastiais est envoyé gratuitement aux abonnés de la Corse.

Le Petit Bastiais est envoyé gratuitement aux abonnés de la Corse.

Le Petit Bastiais est envoyé gratuitement aux abonnés de la Corse.

Le Petit Bastiais est envoyé gratuitement aux abonnés de la Corse.

Le Petit Bastiais est envoyé gratuitement aux abonnés de la Corse.

Le Petit Bastiais est envoyé gratuitement aux abonnés de la Corse.

Le Petit Bastiais est envoyé gratuitement aux abonnés de la Corse.

Le Petit Bastiais est envoyé gratuitement aux abonnés de la Corse.

Le Petit Bastiais est envoyé gratuitement aux abonnés de la Corse.

Le Petit Bastiais est envoyé gratuitement aux abonnés de la Corse.

Le Petit Bastiais est envoyé gratuitement aux abonnés de la Corse.

Le Petit Bastiais est envoyé gratuitement aux abonnés de la Corse.

Le Petit Bastiais est envoyé gratuitement aux abonnés de la Corse.

Le Petit Bastiais est envoyé gratuitement aux abonnés de la Corse.

Le Petit Bastiais est envoyé gratuitement aux abonnés de la Corse.

Le Petit Bastiais est envoyé gratuitement aux abonnés de la Corse.

M. le sénateur Gubellini a été nommé par le Sénat, membre de la commission chargée de l'examen de la proposition de loi de M. Labret, tendant à la modification de la loi de 1819 sur le baccalauréat des sciences en matière de médecine, et de la commission chargée de l'examen de la proposition de loi de M. Labret, tendant à la modification de la loi de 1819 sur le baccalauréat des sciences en matière de médecine, et de la commission chargée de l'examen de la proposition de loi de M. Labret, tendant à la modification de la loi de 1819 sur le baccalauréat des sciences en matière de médecine.

Les Combattants de la Grande Guerre

Les membres de l'Union Fraternelle des Combattants de la Grande Guerre ont tenu leur assemblée générale le dimanche 2 mars, à 10 heures, dans la salle du Conseil Municipal Hôtel de Ville.

Indemnité de vie chère

Par décret du 12 janvier, une indemnité de cherté de vie est accordée aux officiers et aux militaires non officiers à soldes mensuelles.

Dans les places de Bastia et d'Ajaccio, cette indemnité est fixée, par jour : officiers généraux, 0,50 ; officiers subalternes, 0,30 ; officiers subalternes, 0,20 ; sous-officiers, 0,10 ; adjudants, 0,05 ; autres sous-officiers, 0,03.

Dans les autres localités du département : officiers généraux, 0,50 ; officiers subalternes, 0,30 ; officiers subalternes, 0,20 ; sous-officiers, 0,10 ; adjudants, 0,05 ; autres sous-officiers, 0,03.

Dans tout le département : pour tous les chefs de brigade et gendarmes, 0,10.

Le Président, CH. GARNIER.

La Française Capitalisation

Le tirage mensuel du 15 février 1919 de la Française Capitalisation (entreprise privée soumise au contrôle de l'Etat) a favorisé notre région. Nous relevons dans le tableau ci-dessous les résultats obtenus par participation à la suite de ce tirage, les sommes suivantes :

N° 22.479 Logis, L'Estaque, à Marseille 500 fr.
N° 181.804 Schen, route Manollette, Marseille 1.000 fr.
N° 208.100 Joss, 6 Bd. Victor Hugo, à Grasse 1.000 fr.

De dernier tirage n'avait versé que deux mensualités, soit en tout 5 fr. Agents demandés dans toute localité de Sud Est. Conditions avantageuses. ARNOUX, 3, Bd. Victor Hugo, NICE.

A Vendre

Le Docteur MASINI, médecin-major démissionné, fait savoir qu'il a ouvert sa Clinique chirurgicale, 28, rue de la République, Marseille.

Représentations

On donne des représentations de M. Hémard et de ses amis. Pour tous renseignements s'adresser au bureau du Petit Bastiais.

Avis

Le Docteur BENELLI, démissionné, 16, Bd de Carlo, a repris ses consultations.

Religieuse

donne conseil pour guérir pili et tumeurs. Maison Barot, (S) à Nantes

ILE ROUSSE

A la Belle Jardinière

Henri Bremond

A partir du LUNDI, 3 mars, et jours suivants.

VENTE A GRAND PRIX

Divers lots seront sacrifiés

500 paires CHAUSSETTES pour hommes valeur, 3 fr. 50 sacrifiées à 2.45

500 ROBETTES D'ENFANTS sacrifiées à 2.45

1 lot lingerie : Pantalons pour femme, chemises, corsets, jupons, camisoles et divers autres articles, ainsi qu'un lot d'armerie sacrifiés à des prix défilant toute concurrence.

PRIX FIXE

Le Cabinet de Bastia, 16, Boulevard Paoli, est ouvert du 1er au 13 de chaque mois.

Cabinet et atelier de prothèse dentaire. Plombage or, plaques et dentiers. Extraction de dents avec et sans anesthésie.

Pièces dentaires Bridge et couronnes en tout genre.

AVIS

A Ajaccio du 15 au 30. Pour renseignements et correspondance prière de s'adresser : Villa Massel, route Bastia.

SOCIÉTÉS ET SYNDICATS

Société Saint-Denis. — Les membres participants ont été convoqués le 2 et 9 mars, à la perception de 9 à 11 heures, rue Napoléon, 21, au 2^e étage.

PRÉVOYANTS DE L'AVENIR. — La recette pour le paiement des cotisations de mois de mars aura lieu dimanche, 2 mars, de 9 à 10 heures du matin, à la Mairie.

Les membres de l'Union Fraternelle des Combattants de la Grande Guerre ont tenu leur assemblée générale le dimanche 2 mars, à 10 heures, dans la salle du Conseil Municipal Hôtel de Ville.

Ordre du jour :

1. Dispositions à prendre pour le soir du 8 mars.

2. Admission de nouveaux membres et retrait de cartes et statuts par les sociétaires retardataires.

M. le Président de la Ligue Française est invité à assister à cette réunion.

Le Président, CH. GARNIER.

Le Conseil supérieur d'Alsace-Lorraine

M. Clemenceau a eu un entretien de plus d'une demi-heure avec les membres du conseil supérieur d'Alsace-Lorraine.

Les délégués ont été frappés par la grandeur et la lucidité d'esprit du président du Conseil.

En se séparant, M. Clemenceau leur a déclaré qu'il hâterait toujours la solution de toutes les questions se rattachant aux affaires d'Alsace-Lorraine.

LONDRES

UNE CONFÉRENCE INDUSTRIELLE

800 délégués

patrons et ouvriers

Une grande conférence nationale, industrielle, composée de 800 délégués patrons et ouvriers, s'est réunie sous la présidence de M. Robert Horn.

Le ministre a longuement exposé la politique gouvernementale sur les questions relatives aux allocations de chômage, à la réduction des heures de travail, à la fixation d'un minimum pour les salaires, à l'abolition des restrictions imposées par la guerre.

Un comité mixte, composé de 15 délégués ouvriers et de 15 délégués patrons, a été constitué pour diriger les travaux de l'assemblée.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du Petit Bastiais

L'Attentat contre Clemenceau

Notre Grand Premier

Le Times estime que cette conférence aboutira à une solution sérieuse et satisfaisante pour les patrons comme pour les ouvriers.

Le Congrès de LA PAIX

Les délégués chinois

Paris, 27 février. Les délégués chinois à la Conférence de la Paix ont adressé leurs félicitations à M. Clemenceau pour son prompt rétablissement.

EN RUSSIE

LA DÉFENSE DE PÉTROGRAD

On télégraphie d'Helsingfors au Times que les autorités de Petrograde continuent très fiévreusement les préparatifs de défense de la ville et même pour prendre l'offensive.

Tous les ponts de la Neva sont minés.

Les écoles militaires ont été ouvertes pour apprendre aux ouvriers la façon de défendre les barricades.

La garnison est renforcée par plusieurs régiments retirés du front d'Arkangel et de la Mourmagne septentrionale.

LONDRES

UNE CONFÉRENCE INDUSTRIELLE

800 délégués

patrons et ouvriers

Une grande conférence nationale, industrielle, composée de 800 délégués patrons et ouvriers, s'est réunie sous la présidence de M. Robert Horn.

Le ministre a longuement exposé la politique gouvernementale sur les questions relatives aux allocations de chômage, à la réduction des heures de travail, à la fixation d'un minimum pour les salaires, à l'abolition des restrictions imposées par la guerre.

Un comité mixte, composé de 15 délégués ouvriers et de 15 délégués patrons, a été constitué pour diriger les travaux de l'assemblée.

ANGLETERRE

LES GRÈVES

Les Mineurs

Un délai d'une semaine a été accordé aux mineurs anglais grévistes pour reprendre le travail, ce qui permet de considérer cette cessation du travail d'un œil moins pessimiste.

Cependant, ce qui fait considérer ce mouvement gréviste comme pouvant présenter quelques dangers, c'est que, pour la première fois, en Angleterre, la classe ouvrière semble échapper à la direction morale sérieuse et positive des Trades Unions, pour obéir à une influence encore obscure.

M. Lloyd George

Retenu par cette situation intérieure, le premier ministre ne reviendra en France que dans huit ou dix jours, probablement en même temps que le président Wilson.

LA DÉPORTATION DES ALLEMANDS

Le Times annonce que la déportation des allemands en Chine se poursuit normalement.

LES NAVIRES ALLEMANDS

Les navires allemands, réfugiés dans le grand port militaire suédois de Gårskrona, ont été réquisitionnés par l'Angleterre pour le transport de denrées alimentaires.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE TCHÈQUE

L'assemblée nationale tchèque a voté en deuxième lecture le projet de loi relatif à l'estampillage des billets émis par la banque d'Autriche-Hongrie.

Ce projet de loi prévoit aussi le recensement des fortunes pour arriver à l'établissement de l'impôt sur le capital.

M. FUCHS, ch.-dentiste, de la Faculté de Médecine de Paris, démissionné, consulte provisoirement à l'Hôtel Cyrano, de 10 h. à midi et de 2 à 5 heures, ne recevant pas de consultations.

Exécution des dentiers à dents interchangeables.

FILS A COUDRE

COTON, LIN ET CHAUVRE OTTONS et câbles en écheveaux LIN, filasse et filasse TISSUS, Lainages et Draperies BONNETS et tous genres LINGERIE ROBES et gilets LAUNES à tricoter

L. WELCOMME & C. 123 Bd. de la République, Paris 11^e (Cant. 11-23) Usine à Epres

LE PLUS IMPORTANT STOCK DE PARIS

Mme MASSEL dentiste

Le Cabinet de Bastia, 16, Boulevard Paoli, est ouvert du 1er au 13 de chaque mois.

Le Congrès de LA PAIX

Les délégués chinois

Paris, 27 février. Les délégués chinois à la Conférence de la Paix ont adressé leurs félicitations à M. Clemenceau pour son prompt rétablissement.

EN RUSSIE

LA DÉFENSE DE PÉTROGRAD

On télégraphie d'Helsingfors au Times que les autorités de Petrograde continuent très fiévreusement les préparatifs de défense de la ville et même pour prendre l'offensive.

Tous les ponts de la Neva sont minés.

Les écoles militaires ont été ouvertes pour apprendre aux ouvriers la façon de défendre les barricades.

La garnison est renforcée par plusieurs régiments retirés du front d'Arkangel et de la Mourmagne septentrionale.

LONDRES

UNE CONFÉRENCE INDUSTRIELLE

800 délégués

patrons et ouvriers

Une grande conférence nationale, industrielle, composée de 800 délégués patrons et ouvriers, s'est réunie sous la présidence de M. Robert Horn.

Le ministre a longuement exposé la politique gouvernementale sur les questions relatives aux allocations de chômage, à la réduction des heures de travail, à la fixation d'un minimum pour les salaires, à l'abolition des restrictions imposées par la guerre.

Un comité mixte, composé de 15 délégués ouvriers et de 15 délégués patrons, a été constitué pour diriger les travaux de l'assemblée.

ANGLETERRE

LES GRÈVES

Les Mineurs

Un délai d'une semaine a été accordé aux mineurs anglais grévistes pour reprendre le travail, ce qui permet de considérer cette cessation du travail d'un œil moins pessimiste.

Cependant, ce qui fait considérer ce mouvement gréviste comme pouvant présenter quelques dangers, c'est que, pour la première fois, en Angleterre, la classe ouvrière semble échapper à la direction morale sérieuse et positive des Trades Unions, pour obéir à une influence encore obscure.

M. Lloyd George

Retenu par cette situation intérieure, le premier ministre ne reviendra en France que dans huit ou dix jours, probablement en même temps que le président Wilson.

LA DÉPORTATION DES ALLEMANDS

Le Times annonce que la déportation des allemands en Chine se poursuit normalement.

LES NAVIRES ALLEMANDS

Les navires allemands, réfugiés dans le grand port militaire suédois de Gårskrona, ont été réquisitionnés par l'Angleterre pour le transport de denrées alimentaires.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE TCHÈQUE

L'assemblée nationale tchèque a voté en deuxième lecture le projet de loi relatif à l'estampillage des billets émis par la banque d'Autriche-Hongrie.

Ce projet de loi prévoit aussi le recensement des fortunes pour arriver à l'établissement de l'impôt sur le capital.

M. FUCHS, ch.-dentiste, de la Faculté de Médecine de Paris, démissionné, consulte provisoirement à l'Hôtel Cyrano, de 10 h. à midi et de 2 à 5 heures, ne recevant pas de consultations.

Exécution des dentiers à dents interchangeables.

FILS A COUDRE

COTON, LIN ET CHAUVRE OTTONS et câbles en écheveaux LIN, filasse et filasse TISSUS, Lainages et Draperies BONNETS et tous genres LINGERIE ROBES et gilets LAUNES à tricoter

L. WELCOMME & C. 123 Bd. de la République, Paris 11^e (Cant. 11-23) Usine à Epres

LE PLUS IMPORTANT STOCK DE PARIS

Mme MASSEL dentiste

Le Cabinet de Bastia, 16, Boulevard Paoli, est ouvert du 1er au 13 de chaque mois.

Cabinet et atelier de prothèse dentaire. Plombage or, plaques et dentiers. Extraction de dents avec et sans anesthésie.

Pièces dentaires Bridge et couronnes en tout genre.

AVIS

A Ajaccio du 15 au 30. Pour renseignements et correspondance prière de s'adresser : Villa Massel, route Bastia.

Les Combattants de la Grande Guerre

Le Bureau de location au Café du Lycée, par les soins de l'Union Fraternelle des Combattants de la Grande Guerre.

Les personnes qui ont déjà retenu leurs billets sont instamment priées de vouloir bien les retirer sans retard.

Le Jury retient Codacciuni Antoine-Martin, coupable des vols Roulier, Frassinetti et Vives.

Menghi Paul-Marie est reconnu coupable des vols Roulier et Vives.

Peretti Jérôme est reconnu coupable du vol Roulier.

Angeli Jean-Baptiste est reconnu coupable du vol Roulier.

La Cour condamne Peretti à 6 ans de réclusion.

Codacciuni, Menghi et Angeli sont condamnés à 10 ans de réclusion.

Les dames Dinelli, Nicolai et Bruschini sont acquittées.

Note de la Place

A partir du 1er mars 1919, les séances de la Commission des congrès de convalescence seront tenues, à Bastia, les lundi et jeudi de chaque semaine.

Réunion à 8 heures, à l'Hôpital Militaire.

Nécrologie

M. Antoine ALBERTINI

M. Antoine GIACOBINI

Le Récit nous apprend, à regret, que le décès est survenu le 2 mars, à 10 heures, à Bastia, de M. Antoine Albertini, âgé de 65 ans, ancien sous-officier, et de sa femme, née de la Roche, âgée de 65 ans, et de leurs enfants, tous décédés.

Il y a certaines coïncidences dans la vie qui frappent les plus sceptiques et les laissent à se demander quelle est cette fatalité qui semble prendre plaisir, par ses coups instantanés, à frapper l'imagination, en même temps qu'elle brise les cœurs.

Nous conservons toujours le souvenir du jour où Antoine Albertini se mariait ; Antoine Giacobini était à ses côtés et fut, pendant les joyeux repas, le boute-en-train, le roi de la fête.

Qui aurait pu croire alors que quelques années après — peu nombreuses, hélas ! — ils seraient de nouveaux réunis, mais dans la chambre mortuaire d'un vieux, cette fois-ci, et couchés tous deux dans de froids cercueils.

L'un et l'autre disparaissent au moment où leur vie semble s'être épanouie, et où ils se sentent à leur intelligence épanouie, à leur cœur apaisé, à leur esprit reposé, à leur travail accompli, à leur existence heureuse ; et ils se voient créés de toutes pièces, et ils se voient mourir de toutes pièces, et ils se voient laisser derrière eux des familles désolées, des cœurs brisés, des âmes en peine.

Le Récit nous apprend, à regret, que le décès est survenu le 2 mars, à 10 heures, à Bastia, de M. Antoine Albertini, âgé de 65 ans, ancien sous-officier, et de sa femme, née de la Roche, âgée de 65 ans, et de leurs enfants, tous décédés.

Il y a certaines coïncidences dans la vie qui frappent les plus sceptiques et les laissent à se demander quelle est cette fatalité qui semble prendre plaisir, par ses coups instantanés, à frapper l'imagination, en même temps qu'elle brise les cœurs.

Nous conservons toujours le souvenir du jour où Antoine Albertini se mariait ; Antoine Giacobini était à ses côtés et fut, pendant les joyeux repas, le boute-en-train, le roi de la fête.

Qui aurait pu croire alors que quelques années après — peu nombreuses, hélas ! — ils seraient de nouveaux réunis, mais dans la chambre mortuaire d'un vieux, cette fois-ci, et couchés tous deux dans de froids cercueils.

L'un et l'autre disparaissent au moment où leur vie semble s'être épanouie, et où ils se sentent à leur intelligence épanouie, à leur cœur apaisé, à leur esprit reposé, à leur travail accompli, à leur existence heureuse ; et ils se voient créés de toutes pièces, et ils se voient mourir de toutes pièces, et ils se voient laisser derrière eux des familles désolées, des cœurs brisés, des âmes en peine.

Le Récit nous apprend, à regret, que le décès est survenu le 2 mars, à 10 heures, à Bastia, de M. Antoine Albertini, âgé de 65 ans, ancien sous-officier, et de sa femme, née de la Roche, âgée de 65 ans, et de leurs enfants, tous décédés.

Il y a certaines coïncidences dans la vie qui frappent les plus sceptiques et les laissent à se demander quelle est cette fatalité qui semble prendre plaisir, par ses coups instantanés, à frapper l'imagination, en même temps qu'elle brise les cœurs.

Nous conservons toujours le souvenir du jour où Antoine Albertini se mariait ; Antoine Giacobini était à ses côtés et fut, pendant les joyeux repas, le boute-en-train, le roi de la fête.

Qui aurait pu croire alors que quelques années après — peu nombreuses, hélas ! — ils seraient de nouveaux réunis, mais dans la chambre mortuaire d'un vieux, cette fois-ci, et couchés tous deux dans de froids cercueils.

L'un et l'autre disparaissent au moment où leur vie semble s'être épanouie, et où ils se sentent à leur intelligence épanouie, à leur cœur apaisé, à leur esprit reposé, à leur travail accompli, à leur existence heureuse ; et ils se voient créés de toutes pièces, et ils se voient mourir de toutes pièces, et ils se voient laisser derrière eux des familles désolées, des cœurs brisés, des âmes en peine.

Le Récit nous apprend, à regret, que le décès est survenu le 2 mars, à 10 heures, à Bastia, de M. Antoine Albertini, âgé de 65 ans, ancien sous-officier, et de sa femme, née de la Roche, âgée de 65 ans, et de leurs enfants, tous décédés.

Il y a certaines coïncidences dans la vie qui frappent les plus sceptiques et les laissent à se demander quelle est cette fatalité qui semble prendre plaisir, par ses coups instantanés, à frapper l'imagination, en même temps qu'elle brise les cœurs.

Nous conservons toujours le souvenir du jour où Antoine Albertini se mariait ; Antoine Giacobini était à ses côtés et fut, pendant les joyeux repas, le boute-en-train, le roi de la fête.

Qui aurait pu croire alors que quelques années après — peu nombreuses, hélas ! — ils seraient de nouveaux réunis, mais dans la chambre mortuaire d'un vieux, cette fois-ci, et couchés tous deux dans de froids cercueils.

L'un et l'autre disparaissent au moment où leur vie semble s'être épanouie, et où ils se sentent à leur intelligence épanouie, à leur cœur apaisé, à leur esprit reposé, à leur travail accompli, à leur existence heureuse ; et ils se voient créés de toutes pièces, et ils se voient mourir de toutes pièces, et ils se voient laisser derrière eux des familles désolées, des cœurs brisés, des âmes en peine.

Le Récit nous apprend, à regret, que le décès est survenu le 2 mars, à 10 heures, à Bastia, de M. Antoine Albertini, âgé de 65 ans, ancien sous-officier, et de sa femme, née de la Roche, âgée de 65 ans, et de leurs enfants, tous décédés.

Financières
Nous apprenons avec plaisir les fiançailles de M. Jean-François Pignatelli, sous-lieutenant au 170^e R. I., médaillé militaire, croix de guerre, avec Mlle Joséphine Angeli, de San Daniele d'Ampugnani.
Nos félicitations aux futurs époux.

Récompenses honorifiques

Le ministre de la marine a décoré un sous-marinier officiel de satisfaction au quartier-maître de manœuvre Emmanuel Jean, inscrit à Bastia, embarqué à bord du D. B. 10, pour sa conduite exemplaire de dévouement dont il a fait preuve à l'île, en Corse, le 15 janvier 1919 : s'étant tout habillé à l'eau, par temps très froid, pour porter secours à un marin tombé accidentellement à la mer et qui, ne sachant pas nager, se serait infailliblement noyé sans sa rapide et courageuse intervention.

Dans les ministères

Les promotions suivantes ont été faites dans le personnel de l'administration pénitentiaire coloniale : au grade de conseiller de bureau de 2^e classe, M. Graciani, François ; à la 1^{re} classe, M. Pignatelli Jean, commis de 2^e classe ; à la 2^e classe, MM. Gastal Marcel, Giuseppe Louis et Marcello Dominique, commis de 2^e classe.

Avis

Le docteur PARRAVINI, révisé des armées, a repris ses consultations, 30, Bd. Paris, Bastia.

Disparu

M. Jagers, à Follu, dans la nuit du 24 au 25 mars, a disparu, âgé de 31 ans, taille 1 m. 57.
Frais de recherche, renseignements à M. Costi Ange, boucher à Follu.

Remerciements

Arch. Confédération Saint Joseph. — Lundi, 10 mars, commémoration dans l'église Saint Joseph, la messe à 8 heures, à la fin du grand Patronage de l'Église Universelle.
Tous les jours de 7 heures et demie.

Oratoire de la Conception. — La messe préparatoire à la fête du glorieux Patronage Saint Joseph, commémoration, le 10 du courant, la messe, à 8 heures ; le soir, à 8 heures.

M. FUCHS, ch.-dentiste, de la Faculté de Médecine de Paris, diplômé, consulte provisoirement à l'Hôtel Cyane, de 10 h. à midi et de 2 à 5 heures, en attendant sa prochaine installation.
Exécution des dentiers à dents interchangeables.

AU PETIT BARRIAGE

Bd du Palais, 11, Bastia

De grands stocks de **soutiers** forme américaine, pour hommes, femmes et enfants seront vendus **moitié prix** de leur valeur réelle.

Vente en gros et au détail

LIQUEUR

CEDRATINE

L.N. MATTEI

BASTIA-CORSE

LIQUEUR

HYGIÉNIQUE

EXQUIS, DIGESTIVE

DERNIÈRES NOUVELLES

Service d'information générale de la Corse

Les Services Maritimes Postaux DE LA CORSE

Paris, 9 mars

Les Sénateurs et Députés de la Corse, après s'être entretenus des services maritimes postaux, en l'état de la dérégulation des navires qui y sont affectés, se sont rendus auprès du Haut Commissaire de la Marine Marchand, qui leur a déclaré qu'en tout état de cause, les communications seront assurées, en attendant l'organisation nouvelle et rapide, au besoin par une flotte d'Etat.

Le Congrès de LA PAIX

Paris, 9 mars

L'incident de Spa a été excessivement grossier ; il se résume en ce que les délégués de la Commission économique, devant le refus de l'Allemagne, ont jugé à propos d'interrompre les pourparlers.

La rupture de l'entretien s'est bornée à ce qui concernait la section des questions économiques, et, comme suite, la section partielle économique de la Conférence, s'est réunie au Ministère des Affaires étrangères et a rédigé un rapport.

Ce rapport déclare que les puissances alliées doivent ravitailler le monde entier, et, par conséquent, ont besoin de bateaux.

LE RAPPORT TARDIEU

Paris, 9 mars

La Conférence a entendu hier le rapport de M. Tardieu sur les revendications belges et sur la question danoise.

On croit que la Belgique obtiendra satisfaction complète.

On croit aussi que le Slesvig-Holstein retournera au Danemark, après un plébiscite.

On sait que le Slesvig était une province du Danemark, à qui la Prusse l'enleva en 1864 avec le Holstein, pour en former la province prussienne de Slesvig-Holstein.

Le Kaiser SERA TRADUIT DEVANT UN TRIBUNAL INTERALLIÉ

Paris, 9 mars

Nous croyons savoir que la Commission des responsabilités de la guerre vient de terminer son rapport. D'après les renseignements dignes de foi, elle aurait conclu aux poursuites contre les auteurs responsables de la guerre.

S. M. la Reine DE ROUMANIE à NOYON

Paris, 9 mars

La Reine Marie de Roumanie, accompagnée de ses trois filles, les princesses Elisabeth, Marie et Ileana et du maréchal de la Cour, le général Baillif, est partie ce matin pour Noyon.

La nouvelle de son départ avait attiré aux abords de la gare un grand nombre de personnes et une chaleureuse manifestation de sympathie lui a été faite.

WASHINGTON

Washington, 9 mars

Le général March, chef d'état-major de l'armée américaine, a annoncé que, désormais, l'effectif de l'armée américaine ne sera jamais au-dessous de 510 000 hommes, officiers et soldats.

Ce chiffre est mentionné dans le projet de loi portant réorganisation de l'armée américaine, qui n'a pas été adopté par le dernier Congrès.

Mais cet effectif sera maintenu jusqu'à ce jour où le projet de loi sera voté, ce qui permettra de répondre aux nécessités militaires des Etats-Unis.

LONDRES

GRAND MEETING DE PROTESTATION

Londres, 9 mars

Plusieurs centaines de personnes, représentant les classes de la bourgeoisie, ont tenu un grand meeting, et ont décidé la création d'un Comité d'union, chargé de défendre les intérêts des classes moyennes contre les charges de jour en jour plus lourdes, imposées par le tyranisme bureaucratique.

LA RÉVOLUTION EN ALLEMAGNE

Berlin, 9 mars

Dans les milieux gouvernementaux prussiens, on avait l'intention de convoquer l'assemblée nationale à Berlin, dans le courant de cette semaine.

MOSCOU

Moscou, 9 mars

Les concessions du gouvernement des Soviets.

Londres, 9 mars

Le correspondant du Daily Mail télégraphie à ce journal que d'après un message de Moscou, le gouvernement des Soviets ferait prochainement de nouvelles propositions de paix aux puissances alliées.

Il offrirait des concessions pour la construction d'un canal dans la région de l'Ar-

naudaria, sur la frontière de l'Afghanistan à la mer Caspienne.

Ces concessions seraient pour but l'exploitation du coton dans les régions traversées par ce canal.

Ces avantages serviraient à payer les dettes de la Russie.

EN ASIE-MINEURE

Atènes, 9 mars

La population chrétienne de l'Asie Mineure a adressé une pétition aux gouvernements Alliés, leur demandant son union avec la Grèce.

Mme MASSEL dentiste

Atènes, 9 mars

Le Cabinet de Bastia, 16, Boulevard Paoli, est ouvert de 10 h. à 12 h. de chaque mois.
Cabinet et atelier de prothèse dentaire. Piépiage or, platine et ciment. Extractions de dents avec et sans anesthésie.
Pibon dentaire Bridge et couronnes et sans genre.

AVIS

A l'ajaccio du 15 au 30. Pour renseignements et correspondance prière de s'adresser : Villa Massel, route Salario.

RELIGIEUSE

donne secret pour genre pif et de piépi.

Maison Barot, (S) à Nante.

FILS A COUDRE

15 jours de vente éclaircie !!!

Cable 500 yards n° 30-35-40-50-60

6 fils à coudre W. M. C. 11, 25 la do

2 fils à coudre 11, 25 la do

6 fils à coudre 11, 25 la do

2 fils à coudre 11, 25 la do

6 fils à coudre 11, 25 la do

2 fils à coudre 11, 25 la do

6 fils à coudre 11, 25 la do

2 fils à coudre 11, 25 la do

6 fils à coudre 11, 25 la do

2 fils à coudre 11, 25 la do

6 fils à coudre 11, 25 la do

2 fils à coudre 11, 25 la do

6 fils à coudre 11, 25 la do

2 fils à coudre 11, 25 la do

6 fils à coudre 11, 25 la do

2 fils à coudre 11, 25 la do

6 fils à coudre 11, 25 la do

2 fils à coudre 11, 25 la do

6 fils à coudre 11, 25 la do

2 fils à coudre 11, 25 la do

6 fils à coudre 11, 25 la do

2 fils à coudre 11, 25 la do

6 fils à coudre 11, 25 la do

2 fils à coudre 11, 25 la do

6 fils à coudre 11, 25 la do

2 fils à coudre 11, 25 la do

6 fils à coudre 11, 25 la do

2 fils à coudre 11, 25 la do

6 fils à coudre 11, 25 la do

2 fils à coudre 11, 25 la do

6 fils à coudre 11, 25 la do

2 fils à coudre 11, 25 la do

6 fils à coudre 11, 25 la do

2 fils à coudre 11, 25 la do

6 fils à coudre 11, 25 la do

2 fils à coudre 11, 25 la do

6 fils à coudre 11, 25 la do

2 fils à coudre 11, 25 la do

6 fils à coudre 11, 25 la do

2 fils à coudre 11, 25 la do

6 fils à coudre 11, 25 la do

2 fils à coudre 11, 25 la do

6 fils à coudre 11, 25 la do

2 fils à coudre 11, 25 la do

6 fils à coudre 11, 25 la do

Le Petit Bastiais

JOURNAL QUOTIDIEN JOURNAUX DE LA CORSE

10 CENTIMES — LE PLUS FORT TIRAGE DES

Rédaction & Administration : 3, Boulevard de Paoli, Bastia

Les abonnements sont payables d'avance en espèces ou par mandat postal.

Le monde sous le charme, le faisant rappeler à diverses reprises.

On ne pouvait se lasser de l'entendre. Mais il fut dit que le sergent Djelo Luca, en dehors de sa qualité de poète, si belle par elle-même, en a une autre : il est premier bariton du Théâtre Royal de la Haye. En refaisant les rôles de son répertoire, on a tellement écrit sur lui, en français comme en hollandais !

Il fut accompagné par Mlle. Regnault, dont le magnifique talent est bien connu et qui sut se montrer digne du grand artiste qu'elle accompagnait.

Le soldat Hospice, dit « Jojo », dans le Théâtre des Arènes où son succès était toujours fantastique, est, lui aussi, un bémol. Tous les poètes, très nombreux dans la salle, furent très heureux de le retrouver ici. Il est un succès de son rôle inimaginable. Tout le monde se tortillait tellement que, le lendemain, tout le monde était atteint de courbature.

Il fut accompagné par un orchestre composé d'artistes hors lignes et qui dirigea avec maestria le soldat Laurent, toujours si applaudi.

Le soldat Reynaud fut, lui aussi, un poète. Comme toujours, il prouva son concours sans compter, n'épargnant rien sa peine et s'évertuant à appliquer toutes les petites difficultés suivant en parties circonstancielles.

Le succès obtenu par ce virtuose accompli fut, cette fois-ci, aussi grand que toutes les fois précédentes : c'est dire qu'il fut immense. Ses élèves se surpassèrent et nous montrèrent combien peut devenir grand le talent acquis à l'école d'un tel maître.

M. et Mme Reynaud n'hésitèrent pas à offrir leur gracieux concours en faveur des blessés de la grande guerre et de ceux qui ont été atteints par la grippe.

Le succès obtenu par ce virtuose accompli fut, cette fois-ci, aussi grand que toutes les fois précédentes : c'est dire qu'il fut immense. Ses élèves se surpassèrent et nous montrèrent combien peut devenir grand le talent acquis à l'école d'un tel maître.

M. et Mme Reynaud n'hésitèrent pas à offrir leur gracieux concours en faveur des blessés de la grande guerre et de ceux qui ont été atteints par la grippe.

Le succès obtenu par ce virtuose accompli fut, cette fois-ci, aussi grand que toutes les fois précédentes : c'est dire qu'il fut immense. Ses élèves se surpassèrent et nous montrèrent combien peut devenir grand le talent acquis à l'école d'un tel maître.

M. et Mme Reynaud n'hésitèrent pas à offrir leur gracieux concours en faveur des blessés de la grande guerre et de ceux qui ont été atteints par la grippe.

Le succès obtenu par ce virtuose accompli fut, cette fois-ci, aussi grand que toutes les fois précédentes : c'est dire qu'il fut immense. Ses élèves se surpassèrent et nous montrèrent combien peut devenir grand le talent acquis à l'école d'un tel maître.

M. et Mme Reynaud n'hésitèrent pas à offrir leur gracieux concours en faveur des blessés de la grande guerre et de ceux qui ont été atteints par la grippe.

Le succès obtenu par ce virtuose accompli fut, cette fois-ci, aussi grand que toutes les fois précédentes : c'est dire qu'il fut immense. Ses élèves se surpassèrent et nous montrèrent combien peut devenir grand le talent acquis à l'école d'un tel maître.

M. et Mme Reynaud n'hésitèrent pas à offrir leur gracieux concours en faveur des blessés de la grande guerre et de ceux qui ont été atteints par la grippe.

Le succès obtenu par ce virtuose accompli fut, cette fois-ci, aussi grand que toutes les fois précédentes : c'est dire qu'il fut immense. Ses élèves se surpassèrent et nous montrèrent combien peut devenir grand le talent acquis à l'école d'un tel maître.

M. et Mme Reynaud n'hésitèrent pas à offrir leur gracieux concours en faveur des blessés de la grande guerre et de ceux qui ont été atteints par la grippe.

Le succès obtenu par ce virtuose accompli fut, cette fois-ci, aussi grand que toutes les fois précédentes : c'est dire qu'il fut immense. Ses élèves se surpassèrent et nous montrèrent combien peut devenir grand le talent acquis à l'école d'un tel maître.

M. et Mme Reynaud n'hésitèrent pas à offrir leur gracieux concours en faveur des blessés de la grande guerre et de ceux qui ont été atteints par la grippe.

Le succès obtenu par ce virtuose accompli fut, cette fois-ci, aussi grand que toutes les fois précédentes : c'est dire qu'il fut immense. Ses élèves se surpassèrent et nous montrèrent combien peut devenir grand le talent acquis à l'école d'un tel maître.

M. et Mme Reynaud n'hésitèrent pas à offrir leur gracieux concours en faveur des blessés de la grande guerre et de ceux qui ont été atteints par la grippe.

Le succès obtenu par ce virtuose accompli fut, cette fois-ci, aussi grand que toutes les fois précédentes : c'est dire qu'il fut immense. Ses élèves se surpassèrent et nous montrèrent combien peut devenir grand le talent acquis à l'école d'un tel maître.

M. et Mme Reynaud n'hésitèrent pas à offrir leur gracieux concours en faveur des blessés de la grande guerre et de ceux qui ont été atteints par la grippe.

Le succès obtenu par ce virtuose accompli fut, cette fois-ci, aussi grand que toutes les fois précédentes : c'est dire qu'il fut immense. Ses élèves se surpassèrent et nous montrèrent combien peut devenir grand le talent acquis à l'école d'un tel maître.

M. et Mme Reynaud n'hésitèrent pas à offrir leur gracieux concours en faveur des blessés de la grande guerre et de ceux qui ont été atteints par la grippe.

Le succès obtenu par ce virtuose accompli fut, cette fois-ci, aussi grand que toutes les fois précédentes : c'est dire qu'il fut immense. Ses élèves se surpassèrent et nous montrèrent combien peut devenir grand le talent acquis à l'école d'un tel maître.

M. et Mme Reynaud n'hésitèrent pas à offrir leur gracieux concours en faveur des blessés de la grande guerre et de ceux qui ont été atteints par la grippe.

Le succès obtenu par ce virtuose accompli fut, cette fois-ci, aussi grand que toutes les fois précédentes : c'est dire qu'il fut immense. Ses élèves se surpassèrent et nous montrèrent combien peut devenir grand le talent acquis à l'école d'un tel maître.

M. et Mme Reynaud n'hésitèrent pas à offrir leur gracieux concours en faveur des blessés de la grande guerre et de ceux qui ont été atteints par la grippe.

Le succès obtenu par ce virtuose accompli fut, cette fois-ci, aussi grand que toutes les fois précédentes : c'est dire qu'il fut immense. Ses élèves se surpassèrent et nous montrèrent combien peut devenir grand le talent acquis à l'école d'un tel maître.

M. et Mme Reynaud n'hésitèrent pas à offrir leur gracieux concours en faveur des blessés de la grande guerre et de ceux qui ont été atteints par la grippe.

Le succès obtenu par ce virtuose accompli fut, cette fois-ci, aussi grand que toutes les fois précédentes : c'est dire qu'il fut immense. Ses élèves se surpassèrent et nous montrèrent combien peut devenir grand le talent acquis à l'école d'un tel maître.

M. et Mme Reynaud n'hésitèrent pas à offrir leur gracieux concours en faveur des blessés de la grande guerre et de ceux qui ont été atteints par la grippe.

Le succès obtenu par ce virtuose accompli fut, cette fois-ci, aussi grand que toutes les fois précédentes : c'est dire qu'il fut immense. Ses élèves se surpassèrent et nous montrèrent combien peut devenir grand le talent acquis à l'école d'un tel maître.

Hier, de nombreux camarades et amis ont accompagné notre collaborateur Gastie, de l'équipe de « Petit Bastia », qui conduisant le deuil de son petit Pierre, âgé de trois mois, enlevé presque subitement par une méningite qui a révélé aux médecins les plus prompts et les plus actifs.

AVIS

Le docteur PARAVICINI, rentré des armées, a repris ses consultations, 36, Bd. Paul, Bastia.

Nouvelles Religieuses

Oratoire Saint-Roch. — Vendredi, samedi, dimanche avant l'ère, dans l'Oratoire de ce nom, les prières des Quarante Heures pour les protecteurs, bienfaiteurs, confrères trépassés de la confrérie.

Vendredi et samedi, offices des morts à 7 heures et demi de soir.
Dimanche, office à 9 heures, messe avec bénédiction de Très Saint Sacrement.

A vendre de suite

500 beaux muriers
S'adresser à M. V. LANOVA DOMINIQUE à Calenzana.

AVIS

La Maison GAMBALLETI, 8, Avenue Carnot, à Bastia, ouvre tous les jours, par le train de 11 heures du matin, et à partir de la semaine prochaine, une quantité de broccios frais, de qualité supérieure qu'elle mettra aussitôt en vente, par pièce, à un prix très modéré.

Les personnes désireuses d'acheter du broccio sont priées de le ramener à l'adresse, M. Gamballesi ne laissant venir que les quantités commandées.

M. FUCHS, ch.-dentiste, de la Faculté de Médecine de Paris, diplômé, consulte provisoirement à l'Hôtel Cyrus, de 10 h. à midi et de 2 à 5 heures, au cabinet de sa prochaine installation.
Exécution des dentiers à dents interchangeables.

A VENDRE

Une paire de boeufs adultes pour Grande Culture.
S'adresser à M. J. B. COLOMBANI, propriétaire à Poggiola, par Olmetta.

COUR D'APPEL DE BASTIA

Département de la Corse

EXTRAIT

des Minutes de la Greffe de la Cour d'Appel de Bastia

Par arrêt de la Cour d'Assises de la Corse, séant à Bastia, rendu le 5 mars 1919, le nommé Paul Jean-Thomas, forçat évadé, demeurant à Vizzolara, coupable d'avoir à Quercio, territoire de Sorbo-Ogona, le 17 septembre 1912, volontairement donné la mort à l'ignominieux, et ce, avec préméditation et de guet-apens, a été condamné par contumace, à la peine de mort et aux frais de la poursuite.

Pour extrait conforme, délivré à M. le Procureur Général, certifiant que l'arrêt est devenu définitif.
Le Greffier en chef de la Cour d'Appel de Bastia, V. VALRANI.

Vu : Le Procureur Général, BOSSO

Int. Chigagier
Le Greffier, Laurent Vastice.

DERNIÈRES NOUVELLES

Le Congrès de LA PAIX

LA PAIX

Nous pouvons confirmer notre information du 8 mars, portant que les plénipotentiaires allemands seront convoqués entre le 20 et le 25 de ce mois.

L'ADMINISTRATION de l'Alsace-Lorraine

M. Jeanneney est parti, ces jours derniers, pour Strasbourg, muni de pleins pouvoirs, pour réorganiser, avec le haut commissaire, l'administration de l'Alsace-Lorraine.

Contrairement à certaines informations, rien n'a été décidé.

LA RÉVOLUTION en ALLEMAGNE

LES GRÈVES

Dans le district de la Ruhr, les grévistes étaient hier au nombre de 12.000; ils sont 16.000 aujourd'hui.

A BERLIN

On croit que les nouvelles événements, qui se sont produits à Berlin, étaient préparés et organisés depuis longtemps par Radeck et les chefs de la Ligue rouge des soldats, depuis l'arrestation de ceux-ci.

Cependant le mouvement semble privé de chefs.

Certains socialistes, pris en flagrant délit de pillage, ont été fusillés sur le champ. Dimanche, on en a encore fusillé une centaine.

LA DÉMOBILISATION

Le Sous-Secrétaire d'Etat à la démobilisation, M. Kohn, donnera sa démission le 1er avril, toutes les opérations de la démobilisation devant être achevées à cette date.

LES COMMUNISTES

Par crainte d'actes violents de la part des communistes, l'état de siège a été proclamé dans les districts de Tuorm et de Cu'm.

LA THÈSE DE LIBERTÉ

LA PAIX

Le gouvernement de Laubert fait développer cette thèse, dans des réunions populaires, par des orateurs choisis, qu'il veut mieux refuser de signer la paix avec les paissances de l'Est que d'accepter une paix trop dure.

A LEIPZIG

La grève des ouvriers et celle des bourgeois peuvent être considérées comme terminées.

EN FINLANDE

Les Agents allemands

De nombreux agents allemands se trouvent en Finlande, et y fomentent des troubles.

Leur but est d'empêcher par tous les moyens la régénération de la Russie.

EN RUSSIE

Massacres effroyables

D'après les dernières informations, les paysans russes ont commis d'effroyables massacres dans les districts d'Opatzsk, de Lougskot, de Pekt.

La révolution est considérée comme d'une importance telle que les bolchevistes ont évacué de Pekt la succursale de la Banque populaire.

ANGLETERRE

LE LIVRE BLEU

Le Gouvernement prépare son Livre bleu, qui contiendra le rapport authentique sur les atrocités de la terreur bolcheviste.

CHAMBRE DES DEPUTES

Séance du 19 mars (Matin)

Présidence de M. GROUSSIÉ Vice-président

La séance est ouverte à 9 h. L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Crédits Financiers

Le Ministre des Finances dépose sur le bureau de la Chambre, le projet de loi portant ouverture de crédits provisoires pour les services civils, applicables au deuxième trimestre 1919 et atteignant la somme de 2 milliards 647 millions.

Exercice 1918

La Chambre vote, sans débat, le projet de loi concernant l'ouverture et l'annulation de crédits, à titre du budget ordinaire des services civils de l'exercice 1918.

Le budget de l'Algérie

La Chambre vote également, à l'unanimité de 475 voix, le projet de loi portant à 69 millions le maximum de l'émission de bons à l'échéance d'un an, destinés à équilibrer le budget de l'Algérie.

La Propriété Commerciale

Suite de la discussion sur le projet de loi de M. Luchet sur la propriété commerciale.

M. Failliot

député de la Seine prononce un assez long discours dans lequel il développe ses propositions de loi tendant à instituer et à garantir la propriété commerciale et professionnelle.

LES ARTICLES

La Chambre passe à la discussion des articles.

Les sept premiers articles sont successivement mis aux voix et adoptés avec de légères modifications.

La séance est levée à 11 h. 45.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. DESCHANEL

La séance est ouverte à 15 h. L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

INTERPELLATION

AGRIOL ET LAFONT

L'ordre du jour appelle la suite de l'interpellation de MM. Vincent Agriol et Ernest Lafont sur les méthodes que le Gouvernement compte suivre pour consolider la situation financière de la France, et pour établir, dès 1919, un budget normal et équilibré.

M. Abel Garday député du Gers, monte à la tribune. Au nom du parti radical, l'orateur déclare que le Gouvernement ne doit pas recourir à des expédients, tels que l'émission de billets pratiquée par le Gouvernement

Il est urgent d'établir un budget normal et régulier. Comme les précédents orateurs, M. Abel Garday termine son discours en disant que l'Allemagne peut et doit payer.

« Il faut exiger d'elle une contribution aussi élevée que possible. »

« Nous sommes assés à établir une Société financière des Nations, tout en n'oubliant pas qu'il nous faudra aussi penser à l'extension de notre système fiscal. »

M. Emmanuel Brousse député des Pyrénées-Orientales, prononce un assez long discours dans lequel il recommande au Gouvernement de faire de très sages économies.

La séance est levée à 18 h. 40.

ARKHANGEL

LES MASSACRES par LES BOLCHEVISTES

Un télégramme d'Arkhangel annonce que la ville de Stankolsk, sur le front d'Arkhangel, abandonnée par les troupes alliées, a été mise au pillage par les bolchevistes et la population massacrée.

LIQUIDATION pour cessation de commerce

BELLE JARDINIÈRE

35, Bd. Paul (près la Poste) — BASTIA. Complète pour hommes, jeunes gens et enfants. — Pantalons, — Chemises, — Gilettes, — Chapeaux, — Chaussures. — Grand rabais sur toutes les marchandises.

Mme MASSEL dentiste

Le Cabinet de Bastia, 16, Boulevard Paul, est ouvert de 10 h. à 12 h. de chaque jour.

Cabinet et atelier de prothèse dentaire. Plombage or, platine et ciment. Extraction de dents avec et sans anesthésie.

Pièces dentaires Bridge et couronnes de tout genre.

AVIS

A Ajaccio du 15 au 30. Pour renseignements et correspondance prière de s'adresser : Villa Massel, route Salvia.

FILS A COUDRE

15 jours de vente réclame !!!

Châssis 100 yards (20-30-40-50-60) 5 fils d'acier 11, 12, 13 la douz. 6 fils d'acier 11, 12, 13 la douz. 3 fils d'acier 11, 12, 13 la douz. 2 fils d'acier 11, 12, 13 la douz. 1 fil d'acier 11, 12, 13 la douz.

On peut aussi appliquer directement jusqu'à 15 mètres linéaires.

L. WELCOMME, R. MORO et C^o 123, Bd Sébastopol, Paris

LIQUEUR

CÉDRATINE L.N. MATTEI BASTIA-CORSE

HYGIÉNIQUE EXQUISE DIGESTIVE

Le Petit Bastiais

JOURNAL QUOTIDIEN

10 CENTIMES — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE

Rédaction & Administration : 2, Boulevard du Peuple, Bastia

J.-B. GILLAGUINI, Directeur

Les abonnements sont payables d'avance et par mandat postal. Les envois en France sont en mandat postal. Les envois en Corse sont en mandat postal.

Abonnements : 1 an, 10 francs; 6 mois, 6 francs; 3 mois, 3 francs; 15 jours, 1 franc.

Publicité : 1 ligne, 1 franc; 2 lignes, 2 francs; 3 lignes, 3 francs; 4 lignes, 4 francs; 5 lignes, 5 francs; 6 lignes, 6 francs; 7 lignes, 7 francs; 8 lignes, 8 francs; 9 lignes, 9 francs; 10 lignes, 10 francs; 11 lignes, 11 francs; 12 lignes, 12 francs; 13 lignes, 13 francs; 14 lignes, 14 francs; 15 lignes, 15 francs; 16 lignes, 16 francs; 17 lignes, 17 francs; 18 lignes, 18 francs; 19 lignes, 19 francs; 20 lignes, 20 francs; 21 lignes, 21 francs; 22 lignes, 22 francs; 23 lignes, 23 francs; 24 lignes, 24 francs; 25 lignes, 25 francs; 26 lignes, 26 francs; 27 lignes, 27 francs; 28 lignes, 28 francs; 29 lignes, 29 francs; 30 lignes, 30 francs; 31 lignes, 31 francs; 32 lignes, 32 francs; 33 lignes, 33 francs; 34 lignes, 34 francs; 35 lignes, 35 francs; 36 lignes, 36 francs; 37 lignes, 37 francs; 38 lignes, 38 francs; 39 lignes, 39 francs; 40 lignes, 40 francs; 41 lignes, 41 francs; 42 lignes, 42 francs; 43 lignes, 43 francs; 44 lignes, 44 francs; 45 lignes, 45 francs; 46 lignes, 46 francs; 47 lignes, 47 francs; 48 lignes, 48 francs; 49 lignes, 49 francs; 50 lignes, 50 francs; 51 lignes, 51 francs; 52 lignes, 52 francs; 53 lignes, 53 francs; 54 lignes, 54 francs; 55 lignes, 55 francs; 56 lignes, 56 francs; 57 lignes, 57 francs; 58 lignes, 58 francs; 59 lignes, 59 francs; 60 lignes, 60 francs; 61 lignes, 61 francs; 62 lignes, 62 francs; 63 lignes, 63 francs; 64 lignes, 64 francs; 65 lignes, 65 francs; 66 lignes, 66 francs; 67 lignes, 67 francs; 68 lignes, 68 francs; 69 lignes, 69 francs; 70 lignes, 70 francs; 71 lignes, 71 francs; 72 lignes, 72 francs; 73 lignes, 73 francs; 74 lignes, 74 francs; 75 lignes, 75 francs; 76 lignes, 76 francs; 77 lignes, 77 francs; 78 lignes, 78 francs; 79 lignes, 79 francs; 80 lignes, 80 francs; 81 lignes, 81 francs; 82 lignes, 82 francs; 83 lignes, 83 francs; 84 lignes, 84 francs; 85 lignes, 85 francs; 86 lignes, 86 francs; 87 lignes, 87 francs; 88 lignes, 88 francs; 89 lignes, 89 francs; 90 lignes, 90 francs; 91 lignes, 91 francs; 92 lignes, 92 francs; 93 lignes, 93 francs; 94 lignes, 94 francs; 95 lignes, 95 francs; 96 lignes, 96 francs; 97 lignes, 97 francs; 98 lignes, 98 francs; 99 lignes, 99 francs; 100 lignes, 100 francs; 101 lignes, 101 francs; 102 lignes, 102 francs; 103 lignes, 103 francs; 104 lignes, 104 francs; 105 lignes, 105 francs; 106 lignes, 106 francs; 107 lignes, 107 francs; 108 lignes, 108 francs; 109 lignes, 109 francs; 110 lignes, 110 francs; 111 lignes, 111 francs; 112 lignes, 112 francs; 113 lignes, 113 francs; 114 lignes, 114 francs; 115 lignes, 115 francs; 116 lignes, 116 francs; 117 lignes, 117 francs; 118 lignes, 118 francs; 119 lignes, 119 francs; 120 lignes, 120 francs; 121 lignes, 121 francs; 122 lignes, 122 francs; 123 lignes, 123 francs; 124 lignes, 124 francs; 125 lignes, 125 francs; 126 lignes, 126 francs; 127 lignes, 127 francs; 128 lignes, 128 francs; 129 lignes, 129 francs; 130 lignes, 130 francs; 131 lignes, 131 francs; 132 lignes, 132 francs; 133 lignes, 133 francs; 134 lignes, 134 francs; 135 lignes, 135 francs; 136 lignes, 136 francs; 137 lignes, 137 francs; 138 lignes, 138 francs; 139 lignes, 139 francs; 140 lignes, 140 francs; 141 lignes, 141 francs; 142 lignes, 142 francs; 143 lignes, 143 francs; 144 lignes, 144 francs; 145 lignes, 145 francs; 146 lignes, 146 francs; 147 lignes, 147 francs; 148 lignes, 148 francs; 149 lignes, 149 francs; 150 lignes, 150 francs; 151 lignes, 151 francs; 152 lignes, 152 francs; 153 lignes, 153 francs; 154 lignes, 154 francs; 155 lignes, 155 francs; 156 lignes, 156 francs; 157 lignes, 157 francs; 158 lignes, 158 francs; 159 lignes, 159 francs; 160 lignes, 160 francs; 161 lignes, 161 francs; 162 lignes, 162 francs; 163 lignes, 163 francs; 164 lignes, 164 francs; 165 lignes, 165 francs; 166 lignes, 166 francs; 167 lignes, 167 francs; 168 lignes, 168 francs; 169 lignes, 169 francs; 170 lignes, 170 francs; 171 lignes, 171 francs; 172 lignes, 172 francs; 173 lignes, 173 francs; 174 lignes, 174 francs; 175 lignes, 175 francs; 176 lignes, 176 francs; 177 lignes, 177 francs; 178 lignes, 178 francs; 179 lignes, 179 francs; 180 lignes, 180 francs; 181 lignes, 181 francs; 182 lignes, 182 francs; 183 lignes, 183 francs; 184 lignes, 184 francs; 185 lignes, 185 francs; 186 lignes, 186 francs; 187 lignes, 187 francs; 188 lignes, 188 francs; 189 lignes, 189 francs; 190 lignes, 190 francs; 191 lignes, 191 francs; 192 lignes, 192 francs; 193 lignes, 193 francs; 194 lignes, 194 francs; 195 lignes, 195 francs; 196 lignes, 196 francs; 197 lignes, 197 francs; 198 lignes, 198 francs; 199 lignes, 199 francs; 200 lignes, 200 francs; 201 lignes, 201 francs; 202 lignes, 202 francs; 203 lignes, 203 francs; 204 lignes, 204 francs; 205 lignes, 205 francs; 206 lignes, 206 francs; 207 lignes, 207 francs; 208 lignes, 208 francs; 209 lignes, 209 francs; 210 lignes, 210 francs; 211 lignes, 211 francs; 212 lignes, 212 francs; 213 lignes, 213 francs; 214 lignes, 214 francs; 215 lignes, 215 francs; 216 lignes, 216 francs; 217 lignes, 217 francs; 218 lignes, 218 francs; 219 lignes, 219 francs; 220 lignes, 220 francs; 221 lignes, 221 francs; 222 lignes, 222 francs; 223 lignes, 223 francs; 224 lignes, 224 francs; 225 lignes, 225 francs; 226 lignes, 226 francs; 227 lignes, 227 francs; 228 lignes, 228 francs; 229 lignes, 229 francs; 230 lignes, 230 francs; 231 lignes, 231 francs; 232 lignes, 232 francs; 233 lignes, 233 francs; 234 lignes, 234 francs; 235 lignes, 235 francs; 236 lignes, 236 francs; 237 lignes, 237 francs; 238 lignes, 238 francs; 239 lignes, 239 francs; 240 lignes, 240 francs; 241 lignes, 241 francs; 242 lignes, 242 francs; 243 lignes, 243 francs; 244 lignes, 244 francs; 245 lignes, 245 francs; 246 lignes, 246 francs; 247 lignes, 247 francs; 248 lignes, 248 francs; 249 lignes, 249 francs; 250 lignes, 250 francs; 251 lignes, 251 francs; 252 lignes, 252 francs; 253 lignes, 253 francs; 254 lignes, 254 francs; 255 lignes, 255 francs; 256 lignes, 256 francs; 257 lignes, 257 francs; 258 lignes, 258 francs; 259 lignes, 259 francs; 260 lignes, 260 francs; 261 lignes, 261 francs; 262 lignes, 262 francs; 263 lignes, 263 francs; 264 lignes, 264 francs; 265 lignes, 265 francs; 266 lignes, 266 francs; 267 lignes, 267 francs; 268 lignes, 268 francs; 269 lignes, 269 francs; 270 lignes, 270 francs; 271 lignes, 271 francs; 272 lignes, 272 francs; 273 lignes, 273 francs; 274 lignes, 274 francs; 275 lignes, 275 francs; 276 lignes, 276 francs; 277 lignes, 277 francs; 278 lignes, 278 francs; 279 lignes, 279 francs; 280 lignes, 280 francs; 281 lignes, 281 francs; 282 lignes, 282 francs; 283 lignes, 283 francs; 284 lignes, 284 francs; 285 lignes, 285 francs; 286 lignes, 286 francs; 287 lignes, 287 francs; 288 lignes, 288 francs; 289 lignes, 289 francs; 290 lignes, 290 francs; 291 lignes, 291 francs; 292 lignes, 292 francs; 293 lignes, 293 francs; 294 lignes, 294 francs; 295 lignes, 295 francs; 296 lignes, 296 francs; 297 lignes, 297 francs; 298 lignes, 298 francs; 299 lignes, 299 francs; 300 lignes, 300 francs; 301 lignes, 301 francs; 302 lignes, 302 francs; 303 lignes, 303 francs; 304 lignes, 304 francs; 305 lignes, 305 francs; 306 lignes, 306 francs; 307 lignes, 307 francs; 308 lignes, 308 francs; 309 lignes, 309 francs; 310 lignes, 310 francs; 311 lignes, 311 francs; 312 lignes, 312 francs; 313 lignes, 313 francs; 314 lignes, 314 francs; 315 lignes, 315 francs; 316 lignes, 316 francs; 317 lignes, 317 francs; 318 lignes, 318 francs; 319 lignes, 319 francs; 320 lignes, 320 francs; 321 lignes, 321 francs; 322 lignes, 322 francs; 323 lignes, 323 francs; 324 lignes, 324 francs; 325 lignes, 325 francs; 326 lignes, 326 francs; 327 lignes, 327 francs; 328 lignes, 328 francs; 329 lignes, 329 francs; 330 lignes, 330 francs; 331 lignes, 331 francs; 332 lignes, 332 francs; 333 lignes, 333 francs; 334 lignes, 334 francs; 335 lignes, 335 francs; 336 lignes, 336 francs; 337 lignes, 337 francs; 338 lignes, 338 francs; 339 lignes, 339 francs; 340 lignes, 340 francs; 341 lignes, 341 francs; 342 lignes, 342 francs; 343 lignes, 343 francs; 344 lignes, 344 francs; 345 lignes, 345 francs; 346 lignes, 346 francs; 347 lignes, 347 francs; 348 lignes, 348 francs; 349 lignes, 349 francs; 350 lignes, 350 francs; 351 lignes, 351 francs; 352 lignes, 352 francs; 353 lignes, 353 francs; 354 lignes, 354 francs; 355 lignes, 355 francs; 356 lignes, 356 francs; 357 lignes, 357 francs; 358 lignes, 358 francs; 359 lignes, 359 francs; 360 lignes, 360 francs; 361 lignes, 361 francs; 362 lignes, 362 francs; 363 lignes, 363 francs; 364 lignes, 364 francs; 365 lignes, 365 francs; 366 lignes, 366 francs; 367 lignes, 367 francs; 368 lignes, 368 francs; 369 lignes, 369 francs; 370 lignes, 370 francs; 371 lignes, 371 francs; 372 lignes, 372 francs; 373 lignes, 373 francs; 374 lignes, 374 francs; 375 lignes, 375 francs; 376 lignes, 376 francs; 377 lignes, 377 francs; 378 lignes, 378 francs; 379 lignes, 379 francs; 380 lignes, 380 francs; 381 lignes, 381 francs; 382 lignes, 382 francs; 383 lignes, 383 francs; 384 lignes, 384 francs; 385 lignes, 385 francs; 386 lignes, 386 francs; 387 lignes, 387 francs; 388 lignes, 388 francs; 389 lignes, 389 francs; 390 lignes, 390 francs; 391 lignes, 391 francs; 392 lignes, 392 francs; 393 lignes, 393 francs; 394 lignes, 394 francs; 395 lignes, 395 francs; 396 lignes, 396 francs; 397 lignes, 397 francs; 398 lignes, 398 francs; 399 lignes, 399 francs; 400 lignes, 400 francs; 401 lignes, 401 francs; 402 lignes, 402 francs; 403 lignes, 403 francs; 404 lignes, 404 francs; 405 lignes, 405 francs; 406 lignes, 406 francs; 407 lignes, 407 francs; 408 lignes, 408 francs; 409 lignes, 409 francs; 410 lignes, 410 francs; 411 lignes, 411 francs; 412 lignes, 412 francs; 413 lignes, 413 francs; 414 lignes, 414 francs; 415 lignes, 415 francs; 416 lignes, 416 francs; 417 lignes, 417 francs; 418 lignes, 418 francs; 419 lignes, 419 francs; 420 lignes, 420 francs; 421 lignes, 421 francs; 422 lignes, 422 francs; 423 lignes, 423 francs; 424 lignes, 424 francs; 425 lignes, 425 francs; 426 lignes, 426 francs; 427 lignes, 427 francs; 428 lignes, 428 francs; 429 lignes, 429 francs; 430 lignes, 430 francs; 431 lignes, 431 francs; 432 lignes, 432 francs; 433 lignes, 433 francs; 434 lignes, 434 francs; 435 lignes, 435 francs; 436 lignes, 436 francs; 437 lignes, 437 francs; 438 lignes, 438 francs; 439 lignes, 439 francs; 440 lignes, 440 francs; 441 lignes, 441 francs; 442 lignes, 442 francs; 443 lignes, 443 francs; 444 lignes, 444 francs; 445 lignes, 445 francs; 446 lignes, 446 francs; 447 lignes, 447 francs; 448 lignes, 448 francs; 449 lignes, 449 francs; 450 lignes, 450 francs; 451 lignes, 451 francs; 452 lignes, 452 francs; 453 lignes, 453 francs; 454 lignes, 454 francs; 455 lignes, 455 francs; 456 lignes, 456 francs; 457 lignes, 457 francs; 458 lignes, 458 francs; 459 lignes, 459 francs; 460 lignes, 460 francs; 461 lignes, 461 francs; 462 lignes, 462 francs; 463 lignes, 463 francs; 464 lignes, 464 francs; 465 lignes, 465 francs; 466 lignes, 466 francs; 467 lignes, 467 francs; 468 lignes, 468 francs; 469 lignes, 469 francs; 470 lignes, 470 francs; 471 lignes, 471 francs; 472 lignes, 472 francs; 473 lignes, 473 francs; 474 lignes, 474 francs; 475 lignes, 475 francs; 476 lignes, 476 francs; 477 lignes, 477 francs;

Librairie Ollagnier
UN STOCK
DE PAPIER CLOCHE
Qualité supérieure
Prix avantageux
Petite Gazette

Gendarmerie
Le chef de brigade de classe Voulant, au Maroc, sous-lieutenant à titre temporaire en l'infanterie, est affecté à servir les cours des élèves aspirants de gendarmerie.

Décès
M. le capitaine au long cours Robert Feydel, pilote à Sète, et Mme Feydel-Sanguinetti viennent d'avoir la douleur de perdre un de leurs enfants, Jean, âgé de trois ans.
Les nombreux amis des familles Feydel et Sanguinetti se sont fait un devoir de suivre le cercueil de ce petit ange jusqu'à l'église, puis jusqu'au cimetière de la famille où a été faite l'inhumation.
Nous offrons à M. et Mme Robert Feydel, aux familles Sanguinetti et Feydel toutes nos condoléances.

Pensions
Fuschi Xavier, veuve Fabry, le mari capitaine, décédé des suites de blessures reçues à l'ennemi, 1.425 fr.
Journes Marie veuve Poi, le mari lieutenant, décédé des suites de blessures reçues à l'ennemi, 1.425 fr.

AVIS
Le docteur PARAVICINI, rentré des armées, a repris ses consultations, 36, Bd. Paoli, Bastia.

Villa
On désire louer ou acheter une villa, à proximité de Bastia.
Adressez offres au bureau du Petit Bastiais.

Dépôt de prisonniers de guerre
DE GERVIONE
Avis d'adjudication

Le 25 mars 1919, à 9 heures, aura lieu l'adjudication publique pour :
1° Viande fraîche ;
2° Epicerie, pommes de terre et légumes verts.
Durée des marchés : du 1er avril au 30 juin 1919 inclus.
Le cahier des charges pourra être consulté tous les jours au bureau du comptable du dépôt.
Les soumissionnaires devront fournir, au moment de l'adjudication, un certificat délivré par le maire de leur commune, attestant leur nationalité française.
Les frais de publication sont à la charge des adjudicataires.
Le Capitaine, Commandant le Dépôt, Signé : MORAGHINI.

A vendre de suite
500 beaux muriers
S'adresser à M. V. LANOVA DOMINIQUE à Calvi.

FILS A COUDRE
15 jours de vente réclame !!!

Cette vente aura lieu du 15 au 30 mars 1919, à 11 heures, à la vente de la M. C. C. 11, 13, 15, 17, 19, 21, 23, 25, 27, 29, 31, 33, 35, 37, 39, 41, 43, 45, 47, 49, 51, 53, 55, 57, 59, 61, 63, 65, 67, 69, 71, 73, 75, 77, 79, 81, 83, 85, 87, 89, 91, 93, 95, 97, 99, 101, 103, 105, 107, 109, 111, 113, 115, 117, 119, 121, 123, 125, 127, 129, 131, 133, 135, 137, 139, 141, 143, 145, 147, 149, 151, 153, 155, 157, 159, 161, 163, 165, 167, 169, 171, 173, 175, 177, 179, 181, 183, 185, 187, 189, 191, 193, 195, 197, 199, 201, 203, 205, 207, 209, 211, 213, 215, 217, 219, 221, 223, 225, 227, 229, 231, 233, 235, 237, 239, 241, 243, 245, 247, 249, 251, 253, 255, 257, 259, 261, 263, 265, 267, 269, 271, 273, 275, 277, 279, 281, 283, 285, 287, 289, 291, 293, 295, 297, 299, 301, 303, 305, 307, 309, 311, 313, 315, 317, 319, 321, 323, 325, 327, 329, 331, 333, 335, 337, 339, 341, 343, 345, 347, 349, 351, 353, 355, 357, 359, 361, 363, 365, 367, 369, 371, 373, 375, 377, 379, 381, 383, 385, 387, 389, 391, 393, 395, 397, 399, 401, 403, 405, 407, 409, 411, 413, 415, 417, 419, 421, 423, 425, 427, 429, 431, 433, 435, 437, 439, 441, 443, 445, 447, 449, 451, 453, 455, 457, 459, 461, 463, 465, 467, 469, 471, 473, 475, 477, 479, 481, 483, 485, 487, 489, 491, 493, 495, 497, 499, 501, 503, 505, 507, 509, 511, 513, 515, 517, 519, 521, 523, 525, 527, 529, 531, 533, 535, 537, 539, 541, 543, 545, 547, 549, 551, 553, 555, 557, 559, 561, 563, 565, 567, 569, 571, 573, 575, 577, 579, 581, 583, 585, 587, 589, 591, 593, 595, 597, 599, 601, 603, 605, 607, 609, 611, 613, 615, 617, 619, 621, 623, 625, 627, 629, 631, 633, 635, 637, 639, 641, 643, 645, 647, 649, 651, 653, 655, 657, 659, 661, 663, 665, 667, 669, 671, 673, 675, 677, 679, 681, 683, 685, 687, 689, 691, 693, 695, 697, 699, 701, 703, 705, 707, 709, 711, 713, 715, 717, 719, 721, 723, 725, 727, 729, 731, 733, 735, 737, 739, 741, 743, 745, 747, 749, 751, 753, 755, 757, 759, 761, 763, 765, 767, 769, 771, 773, 775, 777, 779, 781, 783, 785, 787, 789, 791, 793, 795, 797, 799, 801, 803, 805, 807, 809, 811, 813, 815, 817, 819, 821, 823, 825, 827, 829, 831, 833, 835, 837, 839, 841, 843, 845, 847, 849, 851, 853, 855, 857, 859, 861, 863, 865, 867, 869, 871, 873, 875, 877, 879, 881, 883, 885, 887, 889, 891, 893, 895, 897, 899, 901, 903, 905, 907, 909, 911, 913, 915, 917, 919, 921, 923, 925, 927, 929, 931, 933, 935, 937, 939, 941, 943, 945, 947, 949, 951, 953, 955, 957, 959, 961, 963, 965, 967, 969, 971, 973, 975, 977, 979, 981, 983, 985, 987, 989, 991, 993, 995, 997, 999, 1001, 1003, 1005, 1007, 1009, 1011, 1013, 1015, 1017, 1019, 1021, 1023, 1025, 1027, 1029, 1031, 1033, 1035, 1037, 1039, 1041, 1043, 1045, 1047, 1049, 1051, 1053, 1055, 1057, 1059, 1061, 1063, 1065, 1067, 1069, 1071, 1073, 1075, 1077, 1079, 1081, 1083, 1085, 1087, 1089, 1091, 1093, 1095, 1097, 1099, 1101, 1103, 1105, 1107, 1109, 1111, 1113, 1115, 1117, 1119, 1121, 1123, 1125, 1127, 1129, 1131, 1133, 1135, 1137, 1139, 1141, 1143, 1145, 1147, 1149, 1151, 1153, 1155, 1157, 1159, 1161, 1163, 1165, 1167, 1169, 1171, 1173, 1175, 1177, 1179, 1181, 1183, 1185, 1187, 1189, 1191, 1193, 1195, 1197, 1199, 1201, 1203, 1205, 1207, 1209, 1211, 1213, 1215, 1217, 1219, 1221, 1223, 1225, 1227, 1229, 1231, 1233, 1235, 1237, 1239, 1241, 1243, 1245, 1247, 1249, 1251, 1253, 1255, 1257, 1259, 1261, 1263, 1265, 1267, 1269, 1271, 1273, 1275, 1277, 1279, 1281, 1283, 1285, 1287, 1289, 1291, 1293, 1295, 1297, 1299, 1301, 1303, 1305, 1307, 1309, 1311, 1313, 1315, 1317, 1319, 1321, 1323, 1325, 1327, 1329, 1331, 1333, 1335, 1337, 1339, 1341, 1343, 1345, 1347, 1349, 1351, 1353, 1355, 1357, 1359, 1361, 1363, 1365, 1367, 1369, 1371, 1373, 1375, 1377, 1379, 1381, 1383, 1385, 1387, 1389, 1391, 1393, 1395, 1397, 1399, 1401, 1403, 1405, 1407, 1409, 1411, 1413, 1415, 1417, 1419, 1421, 1423, 1425, 1427, 1429, 1431, 1433, 1435, 1437, 1439, 1441, 1443, 1445, 1447, 1449, 1451, 1453, 1455, 1457, 1459, 1461, 1463, 1465, 1467, 1469, 1471, 1473, 1475, 1477, 1479, 1481, 1483, 1485, 1487, 1489, 1491, 1493, 1495, 1497, 1499, 1501, 1503, 1505, 1507, 1509, 1511, 1513, 1515, 1517, 1519, 1521, 1523, 1525, 1527, 1529, 1531, 1533, 1535, 1537, 1539, 1541, 1543, 1545, 1547, 1549, 1551, 1553, 1555, 1557, 1559, 1561, 1563, 1565, 1567, 1569, 1571, 1573, 1575, 1577, 1579, 1581, 1583, 1585, 1587, 1589, 1591, 1593, 1595, 1597, 1599, 1601, 1603, 1605, 1607, 1609, 1611, 1613, 1615, 1617, 1619, 1621, 1623, 1625, 1627, 1629, 1631, 1633, 1635, 1637, 1639, 1641, 1643, 1645, 1647, 1649, 1651, 1653, 1655, 1657, 1659, 1661, 1663, 1665, 1667, 1669, 1671, 1673, 1675, 1677, 1679, 1681, 1683, 1685, 1687, 1689, 1691, 1693, 1695, 1697, 1699, 1701, 1703, 1705, 1707, 1709, 1711, 1713, 1715, 1717, 1719, 1721, 1723, 1725, 1727, 1729, 1731, 1733, 1735, 1737, 1739, 1741, 1743, 1745, 1747, 1749, 1751, 1753, 1755, 1757, 1759, 1761, 1763, 1765, 1767, 1769, 1771, 1773, 1775, 1777, 1779, 1781, 1783, 1785, 1787, 1789, 1791, 1793, 1795, 1797, 1799, 1801, 1803, 1805, 1807, 1809, 1811, 1813, 1815, 1817, 1819, 1821, 1823, 1825, 1827, 1829, 1831, 1833, 1835, 1837, 1839, 1841, 1843, 1845, 1847, 1849, 1851, 1853, 1855, 1857, 1859, 1861, 1863, 1865, 1867, 1869, 1871, 1873, 1875, 1877, 1879, 1881, 1883, 1885, 1887, 1889, 1891, 1893, 1895, 1897, 1899, 1901, 1903, 1905, 1907, 1909, 1911, 1913, 1915, 1917, 1919, 1921, 1923, 1925, 1927, 1929, 1931, 1933, 1935, 1937, 1939, 1941, 1943, 1945, 1947, 1949, 1951, 1953, 1955, 1957, 1959, 1961, 1963, 1965, 1967, 1969, 1971, 1973, 1975, 1977, 1979, 1981, 1983, 1985, 1987, 1989, 1991, 1993, 1995, 1997, 1999, 2001, 2003, 2005, 2007, 2009, 2011, 2013, 2015, 2017, 2019, 2021, 2023, 2025, 2027, 2029, 2031, 2033, 2035, 2037, 2039, 2041, 2043, 2045, 2047, 2049, 2051, 2053, 2055, 2057, 2059, 2061, 2063, 2065, 2067, 2069, 2071, 2073, 2075, 2077, 2079, 2081, 2083, 2085, 2087, 2089, 2091, 2093, 2095, 2097, 2099, 2101, 2103, 2105, 2107, 2109, 2111, 2113, 2115, 2117, 2119, 2121, 2123, 2125, 2127, 2129, 2131, 2133, 2135, 2137, 2139, 2141, 2143, 2145, 2147, 2149, 2151, 2153, 2155, 2157, 2159, 2161, 2163, 2165, 2167, 2169, 2171, 2173, 2175, 2177, 2179, 2181, 2183, 2185, 2187, 2189, 2191, 2193, 2195, 2197, 2199, 2201, 2203, 2205, 2207, 2209, 2211, 2213, 2215, 2217, 2219, 2221, 2223, 2225, 2227, 2229, 2231, 2233, 2235, 2237, 2239, 2241, 2243, 2245, 2247, 2249, 2251, 2253, 2255, 2257, 2259, 2261, 2263, 2265, 2267, 2269, 2271, 2273, 2275, 2277, 2279, 2281, 2283, 2285, 2287, 2289, 2291, 2293, 2295, 2297, 2299, 2301, 2303, 2305, 2307, 2309, 2311, 2313, 2315, 2317, 2319, 2321, 2323, 2325, 2327, 2329, 2331, 2333, 2335, 2337, 2339, 2341, 2343, 2345, 2347, 2349, 2351, 2353, 2355, 2357, 2359, 2361, 2363, 2365, 2367, 2369, 2371, 2373, 2375, 2377, 2379, 2381, 2383, 2385, 2387, 2389, 2391, 2393, 2395, 2397, 2399, 2401, 2403, 2405, 2407, 2409, 2411, 2413, 2415, 2417, 2419, 2421, 2423, 2425, 2427, 2429, 2431, 2433, 2435, 2437, 2439, 2441, 2443, 2445, 2447, 2449, 2451, 2453, 2455, 2457, 2459, 2461, 2463, 2465, 2467, 2469, 2471, 2473, 2475, 2477, 2479, 2481, 2483, 2485, 2487, 2489, 2491, 2493, 2495, 2497, 2499, 2501, 2503, 2505, 2507, 2509, 2511, 2513, 2515, 2517, 2519, 2521, 2523, 2525, 2527, 2529, 2531, 2533, 2535, 2537, 2539, 2541, 2543, 2545, 2547, 2549, 2551, 2553, 2555, 2557, 2559, 2561, 2563, 2565, 2567, 2569, 2571, 2573, 2575, 2577, 2579, 2581, 2583, 2585, 2587, 2589, 2591, 2593, 2595, 2597, 2599, 2601, 2603, 2605, 2607, 2609, 2611, 2613, 2615, 2617, 2619, 2621, 2623, 2625, 2627, 2629, 2631, 2633, 2635, 2637, 2639, 2641, 2643, 2645, 2647, 2649, 2651, 2653, 2655, 2657, 2659, 2661, 2663, 2665, 2667, 2669, 2671, 2673, 2675, 2677, 2679, 2681, 2683, 2685, 2687, 2689, 2691, 2693, 2695, 2697, 2699, 2701, 2703, 2705, 2707, 2709, 2711, 2713, 2715, 2717, 2719, 2721, 2723, 2725, 2727, 2729, 2731, 2733, 2735, 2737, 2739, 2741, 2743, 2745, 2747, 2749, 2751, 2753, 2755, 2757, 2759, 2761, 2763, 2765, 2767, 2769, 2771, 2773, 2775, 2777, 2779, 2781, 2783, 2785, 2787, 2789, 2791, 2793, 2795, 2797, 2799, 2801, 2803, 2805, 2807, 2809, 2811, 2813, 2815, 2817, 2819, 2821, 2823, 2825, 2827, 2829, 2831, 2833, 2835, 2837, 2839, 2841, 2843, 2845, 2847, 2849, 2851, 2853, 2855, 2857, 2859, 2861, 2863, 2865, 2867, 2869, 2871, 2873, 2875, 2877, 2879, 2881, 2883, 2885, 2887, 2889, 2891, 2893, 2895, 2897, 2899, 2901, 2903, 2905, 2907, 2909, 2911, 2913, 2915, 2917, 2919, 2921, 2923, 2925, 2927, 2929, 2931, 2933, 2935, 2937, 2939, 2941, 2943, 2945, 2947, 2949, 2951, 2953, 2955, 2957, 2959, 2961, 2963, 2965, 2967, 2969, 2971, 2973, 2975, 2977, 2979, 2981, 2983, 2985, 2987, 2989, 2991, 2993, 2995, 2997, 2999, 3001, 3003, 3005, 3007, 3009, 3011, 3013, 3015, 3017, 3019, 3021, 3023, 3025, 3027, 3029, 3031, 3033, 3035, 3037, 3039, 3041, 3043, 3045, 3047, 3049, 3051, 3053, 3055, 3057, 3059, 3061, 3063, 3065, 3067, 3069, 3071, 3073, 3075, 3077, 3079, 3081, 3083, 3085, 3087, 3089, 3091, 3093, 3095, 3097, 3099, 3101, 3103, 3105, 3107, 3109, 3111, 3113, 3115, 3117, 3119, 3121, 3123, 3125, 3127, 3129, 3131, 3133, 3135, 3137, 3139, 3141, 3143, 3145, 3147, 3149, 3151, 3153, 3155, 3157, 3159, 3161, 3163, 3165, 3167, 3169, 3171, 3173, 3175, 3177, 3179, 3181, 3183, 3185, 3187, 3189, 3191, 3193, 3195, 3197, 3199, 3201, 3203, 3205, 3207, 3209, 3211, 3213, 3215, 3217, 3219, 3221, 3223, 3225, 3227, 3229, 3231, 3233, 3235, 3237, 3239, 3241, 3243, 3245, 3247, 3249, 3251, 3253, 3255, 3257, 3259, 3261, 3263, 3265, 3267, 3269, 3271, 3273, 3275, 3277, 3279, 3281, 3283, 3285, 3287, 3289, 3291, 3293, 3295, 3297, 3299, 3301, 3303, 3305, 3307, 3309, 3311, 3313, 3315, 3317, 3319, 3321, 3323, 3325, 3327, 3329, 3331, 3333, 3335, 3337, 3339, 3341, 3343, 3345, 3347, 3349, 3351, 3353, 3355, 3357, 3359, 3361, 3363, 3365, 3367, 3369, 3371, 3373, 3375, 3377, 3379, 3381, 3383, 3385, 3387, 3389, 3391, 3393, 3395, 3397, 3399, 3401, 3403, 3405, 3407, 3409, 3411, 3413, 3415, 3417, 3419, 3421, 3423, 3425, 3427, 3429, 3431, 3433, 3435, 3437, 3439, 3441, 3443, 3445, 3447, 3449, 3451, 3453, 3455, 3457, 3459, 3461, 3463, 3465, 3467, 3469, 3471, 3473, 3475, 3477, 3479, 3481, 3483, 3485, 3487, 3489, 3491, 3493, 3495, 3497, 3499, 3501, 3503, 3505, 3507, 3509, 3511, 3513, 3515, 3517, 3519, 3521, 3523, 3525, 3527, 3529, 3531, 3533, 3535, 3537, 3539, 3541, 3543, 3545, 3547, 3549, 3551, 3553, 3555, 3557, 3559, 3561, 3563, 3565, 3567, 3569, 3571, 3573, 3575, 3577, 3579, 3581, 3583, 3585, 3587, 3589, 3591, 3593, 3595, 3597, 3599, 3601, 3603, 3605, 3607, 3609, 3611, 3613, 3615, 3617, 3619, 3621, 3623, 3625, 3627, 3629, 3631, 3633, 3635, 3637, 3639, 3641, 3643, 3645, 3647, 3649, 3651, 3653, 3655, 3657, 3659, 3661, 3663, 3665, 3667, 3669, 3671, 3673, 3675, 3677, 3679, 3681, 3683, 3685, 3687, 3689, 3691, 3693, 3695, 3697, 3699, 3701, 3703, 3705, 3707, 3709, 3711, 3713, 3715, 3717, 3719, 3721, 3723, 3725, 3727, 3729, 3731, 3733, 3735, 3737, 3739, 3741, 3743, 3745, 3747, 3749, 3751, 3753, 3755, 3757, 3759, 3761, 3763, 3765, 3767, 3769, 3771, 3773, 3775, 3777, 3779, 3781, 3783, 3785, 3787, 3789, 3791, 3793, 3795, 3797, 3799, 3801, 3803, 3805, 3807, 3809, 3811, 3813, 3815, 3817, 3819, 3821, 3823, 3825, 3827, 3829, 3831, 3833, 3835, 3837, 3839, 3841, 3843, 3845, 3847, 3849, 3851, 3853, 3855, 3857, 3859, 3861, 3863, 3865, 3867, 3869, 3871, 3873, 3875, 3877, 3879, 3881, 3883, 3885, 3887, 3889, 3891, 3893, 3895, 3897, 3899, 3901, 3903, 3905, 3907, 3909, 3911, 3913, 3915, 3917, 3919, 3921, 3923, 3925, 3927, 3929, 3931, 3933, 3935, 3937, 3939, 3941, 3943, 3945, 3947, 3949, 3951, 3953, 3955, 3957, 3959, 3961, 3963, 3965, 3967, 3969, 3971, 3973, 3975, 3977, 3979, 3981, 3983, 3985, 3987, 3989, 3991, 3993,

Le Petit Bastiais

QUOTIDIEN

JOURNAUX DE LA CORSE

10 CENTIMES — LE PLUS FORT TIRAGE DES

Redaction & Administration: 2, Boulevard de Paris, Bastia

J.-M. OLLAGNIER, Directeur

Abonnements: 1 an, 12 fr.; 6 mois, 7 fr.; 3 mois, 4 fr.

Publicité: 1 ligne, 1 fr.; 2 lignes, 2 fr.; 3 lignes, 3 fr.; 4 lignes, 4 fr.; 5 lignes, 5 fr.; 6 lignes, 6 fr.; 7 lignes, 7 fr.; 8 lignes, 8 fr.; 9 lignes, 9 fr.; 10 lignes, 10 fr.; 11 lignes, 11 fr.; 12 lignes, 12 fr.; 13 lignes, 13 fr.; 14 lignes, 14 fr.; 15 lignes, 15 fr.; 16 lignes, 16 fr.; 17 lignes, 17 fr.; 18 lignes, 18 fr.; 19 lignes, 19 fr.; 20 lignes, 20 fr.; 21 lignes, 21 fr.; 22 lignes, 22 fr.; 23 lignes, 23 fr.; 24 lignes, 24 fr.; 25 lignes, 25 fr.; 26 lignes, 26 fr.; 27 lignes, 27 fr.; 28 lignes, 28 fr.; 29 lignes, 29 fr.; 30 lignes, 30 fr.; 31 lignes, 31 fr.; 32 lignes, 32 fr.; 33 lignes, 33 fr.; 34 lignes, 34 fr.; 35 lignes, 35 fr.; 36 lignes, 36 fr.; 37 lignes, 37 fr.; 38 lignes, 38 fr.; 39 lignes, 39 fr.; 40 lignes, 40 fr.; 41 lignes, 41 fr.; 42 lignes, 42 fr.; 43 lignes, 43 fr.; 44 lignes, 44 fr.; 45 lignes, 45 fr.; 46 lignes, 46 fr.; 47 lignes, 47 fr.; 48 lignes, 48 fr.; 49 lignes, 49 fr.; 50 lignes, 50 fr.; 51 lignes, 51 fr.; 52 lignes, 52 fr.; 53 lignes, 53 fr.; 54 lignes, 54 fr.; 55 lignes, 55 fr.; 56 lignes, 56 fr.; 57 lignes, 57 fr.; 58 lignes, 58 fr.; 59 lignes, 59 fr.; 60 lignes, 60 fr.; 61 lignes, 61 fr.; 62 lignes, 62 fr.; 63 lignes, 63 fr.; 64 lignes, 64 fr.; 65 lignes, 65 fr.; 66 lignes, 66 fr.; 67 lignes, 67 fr.; 68 lignes, 68 fr.; 69 lignes, 69 fr.; 70 lignes, 70 fr.; 71 lignes, 71 fr.; 72 lignes, 72 fr.; 73 lignes, 73 fr.; 74 lignes, 74 fr.; 75 lignes, 75 fr.; 76 lignes, 76 fr.; 77 lignes, 77 fr.; 78 lignes, 78 fr.; 79 lignes, 79 fr.; 80 lignes, 80 fr.; 81 lignes, 81 fr.; 82 lignes, 82 fr.; 83 lignes, 83 fr.; 84 lignes, 84 fr.; 85 lignes, 85 fr.; 86 lignes, 86 fr.; 87 lignes, 87 fr.; 88 lignes, 88 fr.; 89 lignes, 89 fr.; 90 lignes, 90 fr.; 91 lignes, 91 fr.; 92 lignes, 92 fr.; 93 lignes, 93 fr.; 94 lignes, 94 fr.; 95 lignes, 95 fr.; 96 lignes, 96 fr.; 97 lignes, 97 fr.; 98 lignes, 98 fr.; 99 lignes, 99 fr.; 100 lignes, 100 fr.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service de l'Agence de la Presse Bastiaise

Nouvelle Interruption télégraphique!!

Depuis hier, à 13 heures, nous sommes de nouveau privés de toute communication télégraphique avec Ajaccio, et, de ce fait, avec le Continent, le câble d'Antibes à Saint-Florent n'ayant pas encore été réparé.

Nos revendications réitérées restent lettre morte pour la bonne raison que nos Représentants n'ont pas assez d'énergie pour amener à une juste solution nos légitimes doléances.

Si les belles promesses des ministres sont de nature à satisfaire l'amour propre des Représentants de la Corse, il n'en est pas de même pour la population, qui ne peut se faire à un état de chose aussi lamentable.

Depuis quatre ans, le Ministre des Postes et Télégraphes ne se soucie nullement de nos câbles qui sont laissés dans l'oubli le plus entier.

Le Monument aux Héros Corses

La souscription au Monument à élever à Ajaccio, à la mémoire des héros Corses, morts pour la Patrie, dans la grande guerre de 1914 à 1918, s'est élevée, en peu de jours, à une quarantaine de mille francs, y compris les 10.000 francs de subvention que le Conseil Municipal a votés à l'unanimité.

Un tel succès a lieu de nous réjouir grandement. Voilà ce que c'est, comme l'on dit vulgairement, de battre le fer quand il est chaud. Au moment où tous les cœurs sont tournés dans une union édifante vers la Patrie victorieuse, mais à quel prix! le concours de tous était assuré à l'œuvre entreprise à Ajaccio, par un Comité composé des patriotes de tous les partis.

Il n'en a pas été ainsi, il faut le regretter, du monument qui fut question, en 1894, d'ériger à Bastia sur la place Saint-Nicolas, en l'honneur des héros Corses morts jusqu'à cette époque pour la grande et pour la petite patrie. Est-ce parce que la place était déjà de 23 années? Est-ce parce que l'union de tous les cœurs n'était pas parfaite comme celle d'aujourd'hui? Le fait est que la souscription, organisée par un Comité formé de nos meilleurs concitoyens, eut de la peine à trouver une quarantaine de mille francs. Et depuis, c'est à dire, depuis vingt-cinq années, plus rien n'a été fait, plus aucun sou n'a été ajouté à la somme recueillie.

Soyons exact. Le capital placé en obligations faisait bouillir de

nos et engage les camarades de faire de la propagande autour de d'eux pour que l'Union se fasse, tant à Bastia qu'à l'intérieur de l'île.

Avant de lever la séance le président soumet à l'Assemblée l'ordre du jour suivant qui est voté par acclamation.

Ordre du jour:

« Les membres de la Société des Anciens militaires et retraités proportionnels, réunis en Assemblée générale au nombre de 150, et, après formation du bureau, résolu de revendiquer avec la plus grande énergie, et par tous les moyens, leurs droits sacrés protestent avec force contre le vote de la loi qui attribue à tous les petits retraités de l'Etat une indemnité de vie chère excluant systématiquement la catégorie la plus importante des sous-officiers, caporaux et soldats, retraités proportionnels, ces mêmes services qui, pendant les cinq premiers mois de la grande guerre, ont été et sont encore l'ennemi et continué par la suite à accomplir leur devoir jusqu'au bout.

Décidant qu'une copie de cet ordre du jour, sera adressée télégraphiquement à M. Clemenceau, ministre de la guerre, en le priant d'intervenir auprès du Parlement pour que le droit à la vie ne soit pas refusé à cette catégorie de citoyens on se cachent loin des héros obscurs. »

La note que nous reproduisons plus haut montre combien le sentiment de solidarité commence à se faire jour en Corse; elle montre que chez nous aussi on commence à comprendre que rien ne se fonde, rien ne se déduit que par l'association.

Les retraités proportionnels se sont émus de l'inconcevable oubli dont ils étaient l'objet, eux qui, plus que personne, avaient tant de droits à la reconnaissance du pays.

Suivant l'exemple de leurs camarades du continent qui ont fondé « l'Union Nationale des Anciens Militaires », les retraités proportionnels de Bastia, outrés de la flagrante injustice dont ils étaient victimes, se sont réunis dimanche dernier, 16 mars, dans la salle du Conseil municipal à l'Hôtel de Ville.

L'Assemblée préparatoire était présidée par M. Canazzi, dont tout le monde a toujours pu apprécier l'esprit d'initiative et qui préside avec tant de distinction « l'Union Fraternelle des Retraités de la Corse ».

Nous faisons des vœux sincères pour la prospérité de cette nouvelle et intéressante association; nous lui souhaitons de devenir aussi florissante que « l'Union Fraternelle des Retraités de la Corse », qui compte déjà plus de 300 membres et à laquelle, en envoyant sa carte, M. Raymond Poincaré, Président de la République, montre combien le Gouvernement lui porte intérêt.

Les vœux que nous formons pour la Société naissante sont aussi ardents et tout aussi sincères que ceux formés par nous pour chaque groupement adhérent ayant un but louable et de justes revendications à soutenir. Toute

notre sympathie leur sera toujours acquise, car nous comprenons combien peuvent être utiles au pays les groupements constitués pour créer l'esprit de solidarité et pour prendre en mains de la façon la plus efficace les intérêts généraux de tous.

Chronique Ajaccienne

Au Départ

Le vapeur autrichien Styria, naviguant sous pavillon italien est arrivé il y a deux jours dans notre port, avec un contingent de 500 travailleurs annuels des propriétaires corse.

Le vapeur qui a emporté à son bord toutes les familles restées en Corse depuis notre département va repartir aujourd'hui pour Biscione et Salongo.

La Saint-Joseph

Comme chaque année, les Ajacciens ont célébré avec empressement la fête de Saint-Joseph qui favorisait une journée splendide.

Aussi tout le long de la route qui mène au petit oratoire des Salles, la foule se pressait nombreuse, tandis qu'autour de l'église s'organisaient des bals champêtres.

La fête n'a cessé qu'à la nuit.

Nécrologie

Il y a deux jours, est décédée dans notre ville, à la suite d'une longue et cruelle maladie, Mlle Suzanne Lemaître, âgée de 29 ans.

Mlle Lemaître appartenait à une famille très connue et très estimée à Ajaccio. Elle jouissait d'une excellente santé de cœur et d'esprit, de la sympathie de tous ceux qui avaient eu le plaisir de l'approcher.

Les obsèques ont été célébrées, hier, au milieu d'un grand concours de population.

Nous présentons à la famille nos compliments de sincères condoléances.

Arrestation

M. le Procureur de la République a fait écrouer à la Maison d'arrêt, le nommé L. Vincent, fabricant de malfa, qui était recherché par la police.

L. est accusé d'avoir, il y a quelque temps, porté deux coups de barre de fer à d'inconnus passant, qu'il avait pris pour des agents de la sûreté.

Préfecture de la Corse

RAVITAILLEMENT

Préoccupé, ainsi qu'il est de son devoir, d'assurer à la population de l'île le ravitaillement en vivres de toutes sortes à des prix raisonnables, en prenant pour base ceux pratiqués à l'heure actuelle sur le Continent, le Préfet de la Corse a fait procéder ces jours derniers à une enquête touchant les conditions de vente des denrées de première nécessité.

Les renseignements, qui lui parviennent établissent que d'une manière générale les prix n'ont pas subi la diminution qui se manifeste

dans une même pensée, la joie de la Vieillesse, le souvenir de ceux dont le sacrifice nous vaudra une plus grande France et l'absence de grâces renouvelées au Dieu des armées qui s'est couronné de son peuple à travers les siècles.

Grâce au site de Bastia, le Préfet de la Corse, sous la direction de M. le Préfet de la Corse, a préparé la population aux belles fêtes de Noël. La parole de Dieu, si bien entendue par l'indéfectible pèlerin, a été recueillie avec un religieux empressement. L'église ornée de l'inspiration de Noël, était admirablement servie de soir.

Le Noël de Noël, une commémoration plus forte que celle de la brèche à l'Écluse. Les nombreuses pèlerins d'hommes, de femmes et d'enfants ont été accueillis par un bon nombre de « bons hommes », qui profitaient de leur joyeux retour pour ramener Dieu qui nous a été d'une façon si délicate. Les commémorations ont été suivies de ces belles fêtes qui laissent à l'âme une impression saine et profonde.

Honneur au prélat qui a su les rendre si belles! Honneur à la population chrétienne de Bastia! Honneur surtout à nos chers pères, qui ont senti, comme leur père d'Israël, que l'union de la Grande Vieillesse était Dieu!

Propriété

On demande à louer ou à acheter une propriété avec maison d'habitation. Adressez offres au « Paradi des Dames », à Bastia.

Salon

Maison de salon Louis XV, à vendre pour cause de départ.

S'adresser pour renseignements au bureau du Petit Bastiais.

Villa

On désire louer ou acheter une villa, à proximité de Bastia.

Adressez offres au bureau du Petit Bastiais.

Religieuses

A Sainte Marie. — Dimanche, 23 mars, à 4 heures précises, sera lieu une touchante cérémonie devant le Saint Sacrement exposé. Le célébrant sera le Curé de la paroisse et y prendra la parole.

Dans le chœur, un groupe de jeunes filles, habillées de blanc, exécuteront des chants de circonstance.

La cérémonie se terminera par la bénédiction du Saint Sacrement.

Nous nous persuadons volontiers que les fidèles de la paroisse et d'ailleurs viendront nombreux au pied du Dieu de l'Eucharistie, si souvent offensé de nos jours.

SOCIÉTÉS ET SYNDICATS

Dotation de la Jeunesse de France. — Dimanche, 23 mars, perception des cotisations, chez M. Mazzoni, 23, rue de l'Opéra, au 1er, de 9 à 11 heures du matin.

Union des Employés de Commerce. — Les membres de l'Union d'administrateurs ont pris de vouloir bien assister à la réunion qui aura lieu ce soir, à 8 heures et demie, au siège social, pour entendre lecture de la situation financière et quelques autres choses.

Préfecture de la Corse. — Le Préfet, Jules AGOSTINI.

Republique Française

Administration des Domaines

Le jeudi, 27 mars, à 8 heures du matin, sur la place St-Nicolas, à Bastia, il sera procédé par le Receveur des Domaines, en présence de M. le Sous-Intendant Militaire, à la vente aux enchères publiques et au comptant de:

5 chevaux et 55 mulets démolis, provenant des Armées.

Conditions de la Vente:

1°. — Fric. Le prix sera payé comptant avec 5 0/0 en sus pour frais de la vente.

2°. — Maladies contagieuses et vices rédhibitoires. Un certificat sanitaire sous lequel le cheval vendra est un indice de tout symptôme de maladie contagieuse sera remis à chaque acquiescent lors du paiement du prix. Les animaux seront vendus sans garantie pour les vices rédhibitoires énumérés dans l'art. 2 de la loi du 22 février 1895.

3°. — Droit de priorité. Un droit de priorité est accordé pour l'acquisition des animaux démolis.

En prendre acte.

Aux propriétaires de chevaux réquisitionnés depuis le début des hostilités et qui soient soit des agriculteurs, des éleveurs, des marins, ou des entrepreneurs de l'industrie. Les détenteurs jouiront de leur droit par la production d'un acte notarié, qui leur sera remis par les commissions de réquisition ou par M. le Général commandant la Région. Les propriétaires ne pourront admettre à user de leur privilège sur la présentation lors de la

Le Journal

Le Journal de la République, NOUVEAU-JOURNAL.

Le Directeur, Laurent Bastia.

On demande

A acheter appartement sur Boulevard de Paris ou de la République.

S'adresser à M. Franchini, notaire, 22, Bd Paris.

Avis aux Entrepreneurs

Des entrepreneurs et artisans sont demandés pour travaux à exécuter au port de Bastia.

S'adresser au bureau du port.

Librairie Ollagnier

UN STOCK DE PAPIER CLOCHE

Qualité supérieure

Prix avantageux

COURS DE DANSE de famille

sous la direction de M. AZAMBERTI et du professeur B. THOMAS avec piano et accompagnement de violon, rue de l'Opéra, 19, au 1er

Les lundi, mercredi et vendredi de 8 à 10 heures

Folk — Mazurka — Valse — Schottisch — Pas de quatre — Pas de patineur — Valse Boston — Double Boston — Triple Boston — Pas de l'Opéra — Lascier — Quadrilles — Variétés — Le vrai TANGO argentin — Maxis Britanniques — Roulé-Roulé.

Prix: 15 fr. par mois

AVIS DE DÉCÈS

Mme veuve Mariani; M. Louis Mariani; Mine et M. Michel Mariani, chef de train à Gjudja, et leurs enfants; Les familles Lajtrajoli et Vinciguerra.

Ont l'immeuble douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte irréparable qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Noël Susini

Sous-Major au 21^e Colonial

leur fils, frère, neveu et cousin, décédé à l'hôpital militaire de Marseille, le 19 mars 1919.

MARIAGES DE CONSANGUINÉ

en tous genres

LAURENT COLOMBANI

6 bis, rue de l'Opéra, BASTIA (Corse)

P. S. — La maison habite des sous-vêtements.

— Se renseigner —

Le mauvais temps n'est plus à craindre



Cette dame et son voisin se couvrent de fourrures, de foulards et cache-nez pour éviter les rhumes, toux, bronchites catarrhales, grippe, etc.

Le Monsieur à l'éventail se contente, lui, de prendre du Goudron-Guyot et ne redoute plus rien des intempéries, pluie, neige, vent, froid.

partout ailleurs, même en considérant les frais supplémentaires de transport qui doivent entrer en ligne de compte pour les produits importés.

ILE-ROUSSE

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que M. CH. JORDANIS, Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris, de retour des Armées, reprendra en avril, ses consultations et soins à son Cabinet dentaire à Ile-Rousse.

Petite Gazette

Nouvelles judiciaires

Nous avons déjà annoncé que M. l'avocat Torcetti, attaché au parquet général, avait été élu juge au tribunal de l'arrondissement de la Corse, et avait été déclaré apte aux fonctions dans la magistrature.

Deux autres de nos compatriotes, MM. Pometti et Raffalli, ont été élus juges suppléants.

Nous adressons à tous les trois nos meilleures félicitations.

L'office notarial de Taverna, dont M. Silvestri est titulaire, est transféré à Ucciani.

Cabinet

Docteur R. ORSINI, diplômé, 1, rue Saint-Jean. Téléphone 10.

Mouvement préfectoral

M. Desanti, sous-préfet de la Corse, est nommé secrétaire général de l'Inde.

Nos Sénateurs

M. Paul Desanti a été nommé président de la commission d'enquête sur la loi de la guerre.

Pharmacie

Pharmacie de garde : M. Gatti, 21, rue de la Paix.

Propriété

Un demandeur à louer ou à acheter une propriété avec maison d'habitation. Adressez offres à : Paroisse des Dames, à Bastia.

Salon

Musée de la rue Louis XV, à vendre par cause de départ. S'adresser pour renseignements au bureau de la Petite Gazette.

Poin et Paille

A vendre /ou de bonne qualité et paille de blé à 20 francs les cent kilos. S'adresser à M. de Cambiasso, Cite-della.

AVIS

M. Gherardi Bastia S., de Paris d'Orsini, ne répond pas des lettres qui pourraient lui être adressées. Gherardi Bastia S., de Paris d'Orsini, ne répond pas des lettres qui pourraient lui être adressées.

PANAMA

HAUSSE DE 75 FRANCS à prévoir

Toutes les obligations sans exception sont remboursables par des lots variant de 1.000 à 500.000 francs ou par 400 francs.

20 francs de gain par titre

Tous les titres Panama achetés au comptant par l'intermédiaire de la Caisse d'Alger, 10, rue d'Alger, avant le 15 mars, ont droit à 20 francs de gain par titre.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial de la Petite Gazette

Le Congrès de LA PAIX

Paris, 23 mars. Cat après-midi, les commissions de l'aéronautique, des questions économiques, des affaires grecques, et enfin, celle du Travail, ont tenu une longue réunion.

Nouvelles Religieuses

Conférence Sainte Croix. — Le fils de l'Association de la Sainte Vierge Marie se célébrera solennellement dans cet oratoire, mardi 25 courant.

Les cérémonies auront lieu dans l'ordre suivant : La messe, Vêpres solennelles à sept heures et demie, chantées par le chœur des filles de Marie sous la direction de M. de la Roche.

Le jour de la fête : messe toutes les heures à partir de 6 heures. Grand messe à 11 heures. Messe de midi. Vêpres à quatre heures. Salut et benediction de la Sainte Vierge à sept heures et demie.

Le chœur des filles de Marie sera accompagné par les choristes pour les cérémonies du jour de la fête.

Prière : Mme Chervin Marie. Sous-prêtre : Mme Giorgi Claire. N.B. — Les confrères sont priés de considérer le présent avis comme lettre d'invitation.

Oratoire Saint Roch.

— Le fils de l'Association de la T. S. Vierge, sera célébré, à la chapelle de Fango, mardi, 25 courant.

La messe, messe basse à 9 heures, office à 9 heures, et grand messe à 10 heures.

Le soir à 5 heures vêpres suivies de la benediction de la Très Sainte Vierge, et de benediction de la Sainte Vierge.

Note. — Les dames procurentrices sont priées de vouloir bien assister à ces pieuses cérémonies, et de considérer le présent avis comme lettre d'invitation.

Ras cas de mauvaise tenue des cérémonies seront punis de 5 à 10 francs.

Jeunesse Républicaine Démocratique

Les membres de la Société et les nouveaux adhérents sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu aujourd'hui dimanche, à 10 heures du matin, à l'Hôtel de Ville (salle du Conseil municipal).

On remettra les cartes de membres. Il sera procédé au vote de questions importantes.

Les membres sont priés de ne pas s'absenter.

Les nouveaux adhérents pourront se présenter dans la salle avant 10 heures.

Le Comité.

EAU DE COLOGNE extra

en litres. CORDIER, apothicaire, Place du Marché — Bastia.

Imp. Ollagnier.

Le Gérant, Laurent Bastia.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial de la Petite Gazette

Le Congrès de LA PAIX

Paris, 23 mars. Cat après-midi, les commissions de l'aéronautique, des questions économiques, des affaires grecques, et enfin, celle du Travail, ont tenu une longue réunion.

Nouvelles Religieuses

Conférence Sainte Croix. — Le fils de l'Association de la Sainte Vierge Marie se célébrera solennellement dans cet oratoire, mardi 25 courant.

Les cérémonies auront lieu dans l'ordre suivant : La messe, Vêpres solennelles à sept heures et demie, chantées par le chœur des filles de Marie sous la direction de M. de la Roche.

Le jour de la fête : messe toutes les heures à partir de 6 heures. Grand messe à 11 heures. Messe de midi. Vêpres à quatre heures. Salut et benediction de la Sainte Vierge à sept heures et demie.

Le chœur des filles de Marie sera accompagné par les choristes pour les cérémonies du jour de la fête.

Prière : Mme Chervin Marie. Sous-prêtre : Mme Giorgi Claire. N.B. — Les confrères sont priés de considérer le présent avis comme lettre d'invitation.

Oratoire Saint Roch.

— Le fils de l'Association de la T. S. Vierge, sera célébré, à la chapelle de Fango, mardi, 25 courant.

La messe, messe basse à 9 heures, office à 9 heures, et grand messe à 10 heures.

Le soir à 5 heures vêpres suivies de la benediction de la Très Sainte Vierge, et de benediction de la Sainte Vierge.

Note. — Les dames procurentrices sont priées de vouloir bien assister à ces pieuses cérémonies, et de considérer le présent avis comme lettre d'invitation.

Ras cas de mauvaise tenue des cérémonies seront punis de 5 à 10 francs.

Jeunesse Républicaine Démocratique

Les membres de la Société et les nouveaux adhérents sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu aujourd'hui dimanche, à 10 heures du matin, à l'Hôtel de Ville (salle du Conseil municipal).

On remettra les cartes de membres. Il sera procédé au vote de questions importantes.

Les membres sont priés de ne pas s'absenter.

Les nouveaux adhérents pourront se présenter dans la salle avant 10 heures.

Le Comité.

EAU DE COLOGNE extra

en litres. CORDIER, apothicaire, Place du Marché — Bastia.

Imp. Ollagnier.

Le Gérant, Laurent Bastia.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial de la Petite Gazette

Le Congrès de LA PAIX

Paris, 23 mars. Cat après-midi, les commissions de l'aéronautique, des questions économiques, des affaires grecques, et enfin, celle du Travail, ont tenu une longue réunion.

Nouvelles Religieuses

Conférence Sainte Croix. — Le fils de l'Association de la Sainte Vierge Marie se célébrera solennellement dans cet oratoire, mardi 25 courant.

Les cérémonies auront lieu dans l'ordre suivant : La messe, Vêpres solennelles à sept heures et demie, chantées par le chœur des filles de Marie sous la direction de M. de la Roche.

Le jour de la fête : messe toutes les heures à partir de 6 heures. Grand messe à 11 heures. Messe de midi. Vêpres à quatre heures. Salut et benediction de la Sainte Vierge à sept heures et demie.

Le chœur des filles de Marie sera accompagné par les choristes pour les cérémonies du jour de la fête.

Prière : Mme Chervin Marie. Sous-prêtre : Mme Giorgi Claire. N.B. — Les confrères sont priés de considérer le présent avis comme lettre d'invitation.

Oratoire Saint Roch.

— Le fils de l'Association de la T. S. Vierge, sera célébré, à la chapelle de Fango, mardi, 25 courant.

La messe, messe basse à 9 heures, office à 9 heures, et grand messe à 10 heures.

Le soir à 5 heures vêpres suivies de la benediction de la Très Sainte Vierge, et de benediction de la Sainte Vierge.

Note. — Les dames procurentrices sont priées de vouloir bien assister à ces pieuses cérémonies, et de considérer le présent avis comme lettre d'invitation.

Ras cas de mauvaise tenue des cérémonies seront punis de 5 à 10 francs.

Jeunesse Républicaine Démocratique

Les membres de la Société et les nouveaux adhérents sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu aujourd'hui dimanche, à 10 heures du matin, à l'Hôtel de Ville (salle du Conseil municipal).

On remettra les cartes de membres. Il sera procédé au vote de questions importantes.

Les membres sont priés de ne pas s'absenter.

Les nouveaux adhérents pourront se présenter dans la salle avant 10 heures.

Le Comité.

EAU DE COLOGNE extra

en litres. CORDIER, apothicaire, Place du Marché — Bastia.

Imp. Ollagnier.

Le Gérant, Laurent Bastia.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial de la Petite Gazette

Le Congrès de LA PAIX

Paris, 23 mars. Cat après-midi, les commissions de l'aéronautique, des questions économiques, des affaires grecques, et enfin, celle du Travail, ont tenu une longue réunion.

Nouvelles Religieuses

Conférence Sainte Croix. — Le fils de l'Association de la Sainte Vierge Marie se célébrera solennellement dans cet oratoire, mardi 25 courant.

Les cérémonies auront lieu dans l'ordre suivant : La messe, Vêpres solennelles à sept heures et demie, chantées par le chœur des filles de Marie sous la direction de M. de la Roche.

Le jour de la fête : messe toutes les heures à partir de 6 heures. Grand messe à 11 heures. Messe de midi. Vêpres à quatre heures. Salut et benediction de la Sainte Vierge à sept heures et demie.

Le chœur des filles de Marie sera accompagné par les choristes pour les cérémonies du jour de la fête.

Prière : Mme Chervin Marie. Sous-prêtre : Mme Giorgi Claire. N.B. — Les confrères sont priés de considérer le présent avis comme lettre d'invitation.

Oratoire Saint Roch.

— Le fils de l'Association de la T. S. Vierge, sera célébré, à la chapelle de Fango, mardi, 25 courant.

La messe, messe basse à 9 heures, office à 9 heures, et grand messe à 10 heures.

Le soir à 5 heures vêpres suivies de la benediction de la Très Sainte Vierge, et de benediction de la Sainte Vierge.

Note. — Les dames procurentrices sont priées de vouloir bien assister à ces pieuses cérémonies, et de considérer le présent avis comme lettre d'invitation.

Ras cas de mauvaise tenue des cérémonies seront punis de 5 à 10 francs.

Jeunesse Républicaine Démocratique

Les membres de la Société et les nouveaux adhérents sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu aujourd'hui dimanche, à 10 heures du matin, à l'Hôtel de Ville (salle du Conseil municipal).

On remettra les cartes de membres. Il sera procédé au vote de questions importantes.

Les membres sont priés de ne pas s'absenter.

Les nouveaux adhérents pourront se présenter dans la salle avant 10 heures.

Le Comité.

EAU DE COLOGNE extra

en litres. CORDIER, apothicaire, Place du Marché — Bastia.

Imp. Ollagnier.

Le Gérant, Laurent Bastia.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial de la Petite Gazette

Le Congrès de LA PAIX

Paris, 23 mars. Cat après-midi, les commissions de l'aéronautique, des questions économiques, des affaires grecques, et enfin, celle du Travail, ont tenu une longue réunion.

Nouvelles Religieuses

Conférence Sainte Croix. — Le fils de l'Association de la Sainte Vierge Marie se célébrera solennellement dans cet oratoire, mardi 25 courant.

Les cérémonies auront lieu dans l'ordre suivant : La messe, Vêpres solennelles à sept heures et demie, chantées par le chœur des filles de Marie sous la direction de M. de la Roche.

Le jour de la fête : messe toutes les heures à partir de 6 heures. Grand messe à 11 heures. Messe de midi. Vêpres à quatre heures. Salut et benediction de la Sainte Vierge à sept heures et demie.

Le chœur des filles de Marie sera accompagné par les choristes pour les cérémonies du jour de la fête.

Prière : Mme Chervin Marie. Sous-prêtre : Mme Giorgi Claire. N.B. — Les confrères sont priés de considérer le présent avis comme lettre d'invitation.

Oratoire Saint Roch.

— Le fils de l'Association de la T. S. Vierge, sera célébré, à la chapelle de Fango, mardi, 25 courant.

La messe, messe basse à 9 heures, office à 9 heures, et grand messe à 10 heures.

Le soir à 5 heures vêpres suivies de la benediction de la Très Sainte Vierge, et de benediction de la Sainte Vierge.

Note. — Les dames procurentrices sont priées de vouloir bien assister à ces pieuses cérémonies, et de considérer le présent avis comme lettre d'invitation.

Ras cas de mauvaise tenue des cérémonies seront punis de 5 à 10 francs.

Jeunesse Républicaine Démocratique

Les membres de la Société et les nouveaux adhérents sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu aujourd'hui dimanche, à 10 heures du matin, à l'Hôtel de Ville (salle du Conseil municipal).

On remettra les cartes de membres. Il sera procédé au vote de questions importantes.

Les membres sont priés de ne pas s'absenter.

Les nouveaux adhérents pourront se présenter dans la salle avant 10 heures.

Le Comité.

EAU DE COLOGNE extra

en litres. CORDIER, apothicaire, Place du Marché — Bastia.

Imp. Ollagnier.

Le Gérant, Laurent Bastia.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial de la Petite Gazette

Le Congrès de LA PAIX

Paris, 23 mars. Cat après-midi, les commissions de l'aéronautique, des questions économiques, des affaires grecques, et enfin, celle du Travail, ont tenu une longue réunion.

Nouvelles Religieuses

Conférence Sainte Croix. — Le fils de l'Association de la Sainte Vierge Marie se célébrera solennellement dans cet oratoire, mardi 25 courant.

Les cérémonies auront lieu dans l'ordre suivant : La messe, Vêpres solennelles à sept heures et demie, chantées par le chœur des filles de Marie sous la direction de M. de la Roche.

Le jour de la fête : messe toutes les heures à partir de 6 heures. Grand messe à 11 heures. Messe de midi. Vêpres à quatre heures. Salut et benediction de la Sainte Vierge à sept heures et demie.

Le chœur des filles de Marie sera accompagné par les choristes pour les cérémonies du jour de la fête.

Prière : Mme Chervin Marie. Sous-prêtre : Mme Giorgi Claire. N.B. — Les confrères sont priés de considérer le présent avis comme lettre d'invitation.

Oratoire Saint Roch.

— Le fils de l'Association de la T. S. Vierge, sera célébré, à la chapelle de Fango, mardi, 25 courant.

La messe, messe basse à 9 heures, office à 9 heures, et grand messe à 10 heures.

Le soir à 5 heures vêpres suivies de la benediction de la Très Sainte Vierge, et de benediction de la Sainte Vierge.

Note. — Les dames procurentrices sont priées de vouloir bien assister à ces pieuses cérémonies, et de considérer le présent avis comme lettre d'invitation.

Ras cas de mauvaise tenue des cérémonies seront punis de 5 à 10 francs.

Jeunesse Républicaine Démocratique

Les membres de la Société et les nouveaux adhérents sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu aujourd'hui dimanche, à 10 heures du matin, à l'Hôtel de Ville (salle du Conseil municipal).

On remettra les cartes de membres. Il sera procédé au vote de questions importantes.

Les membres sont priés de ne pas s'absenter.

Les nouveaux adhérents pourront se présenter dans la salle avant 10 heures.

Le Comité.

EAU DE COLOGNE extra

en litres. CORDIER, apothicaire, Place du Marché — Bastia.

Imp. Ollagnier.

Le Gérant, Laurent Bastia.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial de la Petite Gazette

Le Congrès de LA PAIX

Paris, 23 mars. Cat après-midi, les commissions de l'aéronautique, des questions économiques, des affaires grecques, et enfin, celle du Travail, ont tenu une longue réunion.

Nouvelles Religieuses

Conférence Sainte Croix. — Le fils de l'Association de la Sainte Vierge Marie se célébrera solennellement dans cet oratoire, mardi 25 courant.

Les cérémonies auront lieu dans l'ordre suivant : La messe, Vêpres solennelles à sept heures et demie, chantées par le chœur des filles de Marie sous la direction de M. de la Roche.

Le jour de la fête : messe toutes les heures à partir de 6 heures. Grand messe à 11 heures. Messe de midi. Vêpres à quatre heures. Salut et benediction de la Sainte Vierge à sept heures et demie.

Le chœur des filles de Marie sera accompagné par les choristes pour les cérémonies du jour de la fête.

Prière : Mme Chervin Marie. Sous-prêtre : Mme Giorgi Claire. N.B. — Les confrères sont priés de considérer le présent avis comme lettre d'invitation.

Oratoire Saint Roch.

— Le fils de l'Association de la T. S. Vierge, sera célébré, à la chapelle de Fango, mardi, 25 courant.

La messe, messe basse à 9 heures, office à 9 heures, et grand messe à 10 heures.

Le soir à 5 heures vêpres suivies de la benediction de la Très Sainte Vierge, et de benediction de la Sainte Vierge.

Note. — Les dames procurentrices sont priées de vouloir bien assister à ces pieuses cérémonies, et de considérer le présent avis comme lettre d'invitation.

Ras cas de mauvaise tenue des cérémonies seront punis de 5 à 10 francs.

Jeunesse Républicaine Démocratique

Les membres de la Société et les nouveaux adhérents sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu aujourd'hui dimanche, à 10 heures du matin, à l'Hôtel de Ville (salle du Conseil municipal).

On remettra les cartes de membres. Il sera procédé au vote de questions importantes.

Les membres sont priés de ne pas s'absenter.

Les nouveaux adhérents pourront se présenter dans la salle avant 10 heures.

Le Comité.

EAU DE COLOGNE extra

en litres. CORDIER, apothicaire, Place du Marché — Bastia.

Imp. Ollagnier.

Le Gérant, Laurent Bastia.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial de la Petite Gazette

Le Congrès de LA PAIX

Paris, 23 mars. Cat après-midi, les commissions de l'aéronautique, des questions économiques, des affaires grecques, et enfin, celle du Travail, ont tenu une longue réunion.

Nouvelles Religieuses

Conférence Sainte Croix. — Le fils de l'Association de la Sainte Vierge Marie se célébrera solennellement dans cet oratoire, mardi 25 courant.

Les cérémonies auront lieu dans l'ordre suivant : La messe, Vêpres solennelles à sept heures et demie, chantées par le chœur des filles de Marie sous la direction de M. de la Roche.

Le jour de la fête : messe toutes les heures à partir de 6 heures. Grand messe à 11 heures. Messe de midi. Vêpres à quatre heures. Salut et benediction de la Sainte Vierge à sept heures et demie.

Le chœur des filles de Marie sera accompagné par les choristes pour les cérémonies du jour de la fête.

Prière : Mme Chervin Marie. Sous-prêtre : Mme Giorgi Claire. N.B. — Les confrères sont priés de considérer le présent avis comme lettre d'invitation.

Oratoire Saint Roch.

— Le fils de l'Association de la T. S. Vierge, sera célébré, à la chapelle de Fango, mardi, 25 courant.

intro- 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100 101 102 103 104 105 106 107 108 109 110 111 112 113 114 115 116 117 118 119 120 121 122 123 124 125 126 127 128 129 130 131 132 133 134 135 136 137 138 139 140 141 142 143 144 145 146 147 148 149 150 151 152 153 154 155 156 157 158 159 160 161 162 163 164 165 166 167 168 169 170 171 172 173 174 175 176 177 178 179 180 181 182 183 184 185 186 187 188 189 190 191 192 193 194 195 196 197 198 199 200 201 202 203 204 205 206 207 208 209 210 211 212 213 214 215 216 217 218 219 220 221 222 223 224 225 226 227 228 229 230 231 232 233 234 235 236 237 238 239 240 241 242 243 244 245 246 247 248 249 250 251 252 253 254 255 256 257 258 259 260 261 262 263 264 265 266 267 268 269 270 271 272 273 274 275 276 277 278 279 280 281 282 283 284 285 286 287 288 289 290 291 292 293 294 295 296 297 298 299 300 301 302 303 304 305 306 307 308 309 310 311 312 313 314 315 316 317 318 319 320 321 322 323 324 325 326 327 328 329 330 331 332 333 334 335 336 337 338 339 340 341 342 343 344 345 346 347 348 349 350 351 352 353 354 355 356 357 358 359 360 361 362 363 364 365 366 367 368 369 370 371 372 373 374 375 376 377 378 379 380 381 382 383 384 385 386 387 388 389 390 391 392 393 394 395 396 397 398 399 400 401 402 403 404 405 406 407 408 409 410 411 412 413 414 415 416 417 418 419 420 421 422 423 424 425 426 427 428 429 430 431 432 433 434 435 436 437 438 439 440 441 442 443 444 445 446 447 448 449 450 451 452 453 454 455 456 457 458 459 460 461 462 463 464 465 466 467 468 469 470 471 472 473 474 475 476 477 478 479 480 481 482 483 484 485 486 487 488 489 490 491 492 493 494 495 496 497 498 499 500 501 502 503 504 505 506 507 508 509 510 511 512 513 514 515 516 517 518 519 520 521 522 523 524 525 526 527 528 529 530 531 532 533 534 535 536 537 538 539 540 541 542 543 544 545 546 547 548 549 550 551 552 553 554 555 556 557 558 559 560 561 562 563 564 565 566 567 568 569 570 571 572 573 574 575 576 577 578 579 580 581 582 583 584 585 586 587 588 589 590 591 592 593 594 595 596 597 598 599 600 601 602 603 604 605 606 607 608 609 610 611 612 613 614 615 616 617 618 619 620 621 622 623 624 625 626 627 628 629 630 631 632 633 634 635 636 637 638 639 640 641 642 643 644 645 646 647 648 649 650 651 652 653 654 655 656 657 658 659 660 661 662 663 664 665 666 667 668 669 670 671 672 673 674 675 676 677 678 679 680 681 682 683 684 685 686 687 688 689 690 691 692 693 694 695 696 697 698 699 700 701 702 703 704 705 706 707 708 709 710 711 712 713 714 715 716 717 718 719 720 721 722 723 724 725 726 727 728 729 730 731 732 733 734 735 736 737 738 739 740 741 742 743 744 745 746 747 748 749 750 751 752 753 754 755 756 757 758 759 760 761 762 763 764 765 766 767 768 769 770 771 772 773 774 775 776 777 778 779 780 781 782 783 784 785 786 787 788 789 790 791 792 793 794 795 796 797 798 799 800 801 802 803 804 805 806 807 808 809 810 811 812 813 814 815 816 817 818 819 820 821 822 823 824 825 826 827 828 829 830 831 832 833 834 835 836 837 838 839 840 841 842 843 844 845 846 847 848 849 850 851 852 853 854 855 856 857 858 859 860 861 862 863 864 865 866 867 868 869 870 871 872 873 874 875 876 877 878 879 880 881 882 883 884 885 886 887 888 889 890 891 892 893 894 895 896 897 898 899 900 901 902 903 904 905 906 907 908 909 910 911 912 913 914 915 916 917 918 919 920 921 922 923 924 925 926 927 928 929 930 931 932 933 934 935 936 937 938 939 940 941 942 943 944 945 946 947 948 949 950 951 952 953 954 955 956 957 958 959 960 961 962 963 964 965 966 967 968 969 970 971 972 973 974 975 976 977 978 979 980 981 982 983 984 985 986 987 988 989 990 991 992 993 994 995 996 997 998 999 1000 1001 1002 1003 1004 1005 1006 1007 1008 1009 1010 1011 1012 1013 1014 1015 1016 1017 1018 1019 1020 1021 1022 1023 1024 1025 1026 1027 1028 1029 1030 1031 1032 1033 1034 1035 1036 1037 1038 1039 104

Le Petit Bastiais

00087

JOURNAL QUOTIDIEN

10 CENTIMES — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE

Redaction & Administration : 5, Boulevard de l'Indépendance, Bastia

Abonnements : 10 francs par an, 3 francs par trimestre, 1 franc par mois

Le Petit Bastiais est publié tous les jours, sauf les jours de fête nationale et de repos hebdomadaire.

LA HOUILLE BLANCHE

Le « Bulletin de la Société des Ingénieurs Civils de France », de novembre décembre 1918, contient une étude sur le relèvement économique de la Corse.

La haute valeur scientifique, mondiale connue, de ce Bulletin, donne une importance toute spéciale à cette étude, qui nous laisse espérer que notre relèvement économique entrera enfin dans le domaine des réalisations.

Le PETIT BASTIAIS, qui depuis sa fondation a poursuivi ce but, est particulièrement heureux de pouvoir reproduire cette étude.

Les Forces hydro-électriques et la Moto-Culture EN CORSE

M. A. Gracelli, conseiller général de la Corse, a fait adopter par l'Assemblée départementale, en avril dernier, un vœu relatif au barrage et à la dérivation de la rivière du Fiumorbo, qui, par son débit, la chute qu'elle peut donner et sa situation géographique, est la plus intéressante des rivières de l'île, et ce travail revêt une importance capitale d'intérêt général dans la plus large mesure.

Notre collègue, M. Penberthy Roberts, a été chargé par M. Gracelli, de faire un rapport sur les conséquences pouvant résulter de l'utilisation des eaux du Fiumorbo, et nous croyons devoir donner ici un résumé succinct de cet intéressant rapport.

Le Fiumorbo est un cours d'eau d'une centaine de kilomètres de développement, qui se jette dans la Méditerranée, vers le milieu de la côte orientale de l'île, non loin de Ghisonaccia. Le barrage principal est placé au débouché de l'Inzecca, dans la partie la plus étroite, position toute indiquée par la nature et la structure des rives permettant l'établissement d'un barrage de 70 mètres de hauteur.

Le barrage de 70 mètres de hauteur, 100 de largeur moyenne, donnant un cube de 11 millions de mètres cubes, auxquels il convient d'ajouter 43.000 mètres cubes d'accumulation journalière, la rivière ayant un débit de 500 litres d'eau par seconde. Avec une chute de 250 mètres, on peut estimer la force obtenue du barrage de l'Inzecca à 2.000 chevaux au minimum.

Mais les possibilités du Fiumorbo peuvent faire quadrupler ce chiffre, et le porter à 8.000 chevaux et même à 12.000 chevaux moyens, si l'on veut envisager par série toutes les eaux de la rivière.

Le volume d'un communiqué dans le réservoir et l'accumulation journalière par la rivière, permettrait de donner, à l'irrigation, dans les cent jours de sécheresse qu'on trouve dans la région, 150.000 mètres cubes d'eau par jour, et 800.000 si toutes les ressources du Fiumorbo étaient utilisées.

De plus, en dérivant la rivière par canalisation bien conçue, on ferait, on aurait une chute suffisante pour activer une usine hydro-électrique donnant, au moment le plus défavorable de l'année, 2.000 chevaux.

La force obtenue servirait tout d'abord à activer les tracteurs électriques pour le défrichement des terres et leur mise en culture. Si on considère qu'un tracteur remplace

180 paires de bœufs, on juge des résultats à réaliser.

On pourrait donc, au point de vue de l'irrigation, donner de l'eau en abondance à la plus grande partie des 30.000 hect. de la plaine orientale; si on admet qu'on mette 20.000 hectares en ornières avec un rendement de 20 hectolitres à l'hectare, on recueillerait 400.000 quintaux de froment, ou à peu près l'importation d'avant guerre (337.000 quintaux en 1919).

Les 10.000 autres hectares de la plaine considérée seraient cultivés en vignes, cultures maraichères, prairies, etc.

Qu'on juge des résultats obtenus, si les mêmes méthodes culturales étaient appliquées aux 800.000 hectares de la plaine, auxquels suffiraient l'eau et la force qu'on peut obtenir du Fiumorbo.

Après avoir vu l'industrie, comme l'on est en Corse, l'utilisation des eaux du Fiumorbo pourrait servir :

1. A donner la lumière et la force à toute l'île ;

2. A électrifier toutes les voies ferrées créées ou à créer ;

3. A permettre la création de tramways électriques sur divers points de l'île, notamment de la gare de Ghisonaccia à celle de Vinaro, de celle de Fiumorbo à Porto-Lecca, de Follu à Orera, et sur d'autres routes qui s'y intéressent.

4. A actionner les moulins qui s'installeraient sur place, les scieries fixes ou mobiles, car, si les bois résineux de la Corse sont de toute première qualité, leur exploitation, contrairement à ce que se passe ailleurs, n'a guère été rémunératrice jusqu'ici, faute de force et de moyens de transport.

5. A actionner une foule d'industries, telles que verreries, briquetteries, poteries, etc., qu'on n'a pu mettre en œuvre jusqu'ici faute de moyens.

Notre collègue fait observer justement que si l'utilisation d'une seule rivière peut donner de semblables résultats, que serait-ce, si on utilisait toutes celles dont on dispose en Corse ?

Une autre conclusion nous paraît importante est que, si on avait mis en culture de froment, depuis quatre ans seulement, rien que 30.000 hectares, l'État eût été enrichi plus de 30 millions de francs pour le ravitaillement de la Corse, et cela sans compter les bénéfices pour l'établissement des barrages, dérivations et canalisations nécessaires. Voilà, comment, avec une dépense relativement faible, en égard à l'énorme récompense qu'elle aurait sur l'avenir économique du pays, on pourrait arriver à transformer complètement la Corse qui est trop pauvre et à l'avantage de posséder tous les climats, fait unique au monde, sur un espace aussi restreint.

La recette dépense 1.800 francs.

La Troisième Fête de la Mutualité

Dimanche, à 10 heures, à l'Hôtel de Ville, salle des Fêtes, la réunion des délégués de toutes les sociétés mutualistes et des différentes associations, dans le but de préparer la troisième fête de la Mutualité.

Il a été procédé tout d'abord à l'élection du bureau : M. Zevaco, juge au Tribunal d'Ajaccio, a été élu président ; MM. Jérôme Perri et Loris, vice-présidents ; MM. Léon Mantratti, secrétaire général ; MM. Perini et Vergi, secrétaires adjoints ; M. Nivaggio, trésorier.

M. Antoine Benedetti a été désigné comme commissaire général.

Il a été procédé tout d'abord à l'élection du bureau : M. Zevaco, juge au Tribunal d'Ajaccio, a été élu président ; MM. Jérôme Perri et Loris, vice-présidents ; MM. Léon Mantratti, secrétaire général ; MM. Perini et Vergi, secrétaires adjoints ; M. Nivaggio, trésorier.

M. Antoine Benedetti a été désigné comme commissaire général.

Il a été procédé tout d'abord à l'élection du bureau : M. Zevaco, juge au Tribunal d'Ajaccio, a été élu président ; MM. Jérôme Perri et Loris, vice-présidents ; MM. Léon Mantratti, secrétaire général ; MM. Perini et Vergi, secrétaires adjoints ; M. Nivaggio, trésorier.

M. Antoine Benedetti a été désigné comme commissaire général.

Il a été procédé tout d'abord à l'élection du bureau : M. Zevaco, juge au Tribunal d'Ajaccio, a été élu président ; MM. Jérôme Perri et Loris, vice-présidents ; MM. Léon Mantratti, secrétaire général ; MM. Perini et Vergi, secrétaires adjoints ; M. Nivaggio, trésorier.

M. Antoine Benedetti a été désigné comme commissaire général.

Il a été procédé tout d'abord à l'élection du bureau : M. Zevaco, juge au Tribunal d'Ajaccio, a été élu président ; MM. Jérôme Perri et Loris, vice-présidents ; MM. Léon Mantratti, secrétaire général ; MM. Perini et Vergi, secrétaires adjoints ; M. Nivaggio, trésorier.

M. Antoine Benedetti a été désigné comme commissaire général.

Il a été procédé tout d'abord à l'élection du bureau : M. Zevaco, juge au Tribunal d'Ajaccio, a été élu président ; MM. Jérôme Perri et Loris, vice-présidents ; MM. Léon Mantratti, secrétaire général ; MM. Perini et Vergi, secrétaires adjoints ; M. Nivaggio, trésorier.

M. Antoine Benedetti a été désigné comme commissaire général.

Il a été procédé tout d'abord à l'élection du bureau : M. Zevaco, juge au Tribunal d'Ajaccio, a été élu président ; MM. Jérôme Perri et Loris, vice-présidents ; MM. Léon Mantratti, secrétaire général ; MM. Perini et Vergi, secrétaires adjoints ; M. Nivaggio, trésorier.

M. Antoine Benedetti a été désigné comme commissaire général.

Il a été procédé tout d'abord à l'élection du bureau : M. Zevaco, juge au Tribunal d'Ajaccio, a été élu président ; MM. Jérôme Perri et Loris, vice-présidents ; MM. Léon Mantratti, secrétaire général ; MM. Perini et Vergi, secrétaires adjoints ; M. Nivaggio, trésorier.

M. Antoine Benedetti a été désigné comme commissaire général.

Il a été procédé tout d'abord à l'élection du bureau : M. Zevaco, juge au Tribunal d'Ajaccio, a été élu président ; MM. Jérôme Perri et Loris, vice-présidents ; MM. Léon Mantratti, secrétaire général ; MM. Perini et Vergi, secrétaires adjoints ; M. Nivaggio, trésorier.

M. Antoine Benedetti a été désigné comme commissaire général.

Il a été procédé tout d'abord à l'élection du bureau : M. Zevaco, juge au Tribunal d'Ajaccio, a été élu président ; MM. Jérôme Perri et Loris, vice-présidents ; MM. Léon Mantratti, secrétaire général ; MM. Perini et Vergi, secrétaires adjoints ; M. Nivaggio, trésorier.

M. Antoine Benedetti a été désigné comme commissaire général.

Il a été procédé tout d'abord à l'élection du bureau : M. Zevaco, juge au Tribunal d'Ajaccio, a été élu président ; MM. Jérôme Perri et Loris, vice-présidents ; MM. Léon Mantratti, secrétaire général ; MM. Perini et Vergi, secrétaires adjoints ; M. Nivaggio, trésorier.

M. Antoine Benedetti a été désigné comme commissaire général.

Il a été procédé tout d'abord à l'élection du bureau : M. Zevaco, juge au Tribunal d'Ajaccio, a été élu président ; MM. Jérôme Perri et Loris, vice-présidents ; MM. Léon Mantratti, secrétaire général ; MM. Perini et Vergi, secrétaires adjoints ; M. Nivaggio, trésorier.

M. Antoine Benedetti a été désigné comme commissaire général.

Il a été procédé tout d'abord à l'élection du bureau : M. Zevaco, juge au Tribunal d'Ajaccio, a été élu président ; MM. Jérôme Perri et Loris, vice-présidents ; MM. Léon Mantratti, secrétaire général ; MM. Perini et Vergi, secrétaires adjoints ; M. Nivaggio, trésorier.

M. Antoine Benedetti a été désigné comme commissaire général.

Il a été procédé tout d'abord à l'élection du bureau : M. Zevaco, juge au Tribunal d'Ajaccio, a été élu président ; MM. Jérôme Perri et Loris, vice-présidents ; MM. Léon Mantratti, secrétaire général ; MM. Perini et Vergi, secrétaires adjoints ; M. Nivaggio, trésorier.

M. Antoine Benedetti a été désigné comme commissaire général.

Il a été procédé tout d'abord à l'élection du bureau : M. Zevaco, juge au Tribunal d'Ajaccio, a été élu président ; MM. Jérôme Perri et Loris, vice-présidents ; MM. Léon Mantratti, secrétaire général ; MM. Perini et Vergi, secrétaires adjoints ; M. Nivaggio, trésorier.

M. Antoine Benedetti a été désigné comme commissaire général.

Il a été procédé tout d'abord à l'élection du bureau : M. Zevaco, juge au Tribunal d'Ajaccio, a été élu président ; MM. Jérôme Perri et Loris, vice-présidents ; MM. Léon Mantratti, secrétaire général ; MM. Perini et Vergi, secrétaires adjoints ; M. Nivaggio, trésorier.

M. Antoine Benedetti a été désigné comme commissaire général.

Il a été procédé tout d'abord à l'élection du bureau : M. Zevaco, juge au Tribunal d'Ajaccio, a été élu président ; MM. Jérôme Perri et Loris, vice-présidents ; MM. Léon Mantratti, secrétaire général ; MM. Perini et Vergi, secrétaires adjoints ; M. Nivaggio, trésorier.

M. Antoine Benedetti a été désigné comme commissaire général.

Il a été procédé tout d'abord à l'élection du bureau : M. Zevaco, juge au Tribunal d'Ajaccio, a été élu président ; MM. Jérôme Perri et Loris, vice-présidents ; MM. Léon Mantratti, secrétaire général ; MM. Perini et Vergi, secrétaires adjoints ; M. Nivaggio, trésorier.

M. Antoine Benedetti a été désigné comme commissaire général.

Il a été procédé tout d'abord à l'élection du bureau : M. Zevaco, juge au Tribunal d'Ajaccio, a été élu président ; MM. Jérôme Perri et Loris, vice-présidents ; MM. Léon Mantratti, secrétaire général ; MM. Perini et Vergi, secrétaires adjoints ; M. Nivaggio, trésorier.

M. Antoine Benedetti a été désigné comme commissaire général.

Il a été procédé tout d'abord à l'élection du bureau : M. Zevaco, juge au Tribunal d'Ajaccio, a été élu président ; MM. Jérôme Perri et Loris, vice-présidents ; MM. Léon Mantratti, secrétaire général ; MM. Perini et Vergi, secrétaires adjoints ; M. Nivaggio, trésorier.

M. Antoine Benedetti a été désigné comme commissaire général.

Il a été procédé tout d'abord à l'élection du bureau : M. Zevaco, juge au Tribunal d'Ajaccio, a été élu président ; MM. Jérôme Perri et Loris, vice-présidents ; MM. Léon Mantratti, secrétaire général ; MM. Perini et Vergi, secrétaires adjoints ; M. Nivaggio, trésorier.

M. Antoine Benedetti a été désigné comme commissaire général.

Il a été procédé tout d'abord à l'élection du bureau : M. Zevaco, juge au Tribunal d'Ajaccio, a été élu président ; MM. Jérôme Perri et Loris, vice-présidents ; MM. Léon Mantratti, secrétaire général ; MM. Perini et Vergi, secrétaires adjoints ; M. Nivaggio, trésorier.

M. Antoine Benedetti a été désigné comme commissaire général.

Il a été procédé tout d'abord à l'élection du bureau : M. Zevaco, juge au Tribunal d'Ajaccio, a été élu président ; MM. Jérôme Perri et Loris, vice-présidents ; MM. Léon Mantratti, secrétaire général ; MM. Perini et Vergi, secrétaires adjoints ; M. Nivaggio, trésorier.

M. Antoine Benedetti a été désigné comme commissaire général.

Il a été procédé tout d'abord à l'élection du bureau : M. Zevaco, juge au Tribunal d'Ajaccio, a été élu président ; MM. Jérôme Perri et Loris, vice-présidents ; MM. Léon Mantratti, secrétaire général ; MM. Perini et Vergi, secrétaires adjoints ; M. Nivaggio, trésorier.

M. Antoine Benedetti a été désigné comme commissaire général.

Il a été procédé tout d'abord à l'élection du bureau : M. Zevaco, juge au Tribunal d'Ajaccio, a été élu président ; MM. Jérôme Perri et Loris, vice-présidents ; MM. Léon Mantratti, secrétaire général ; MM. Perini et Vergi, secrétaires adjoints ; M. Nivaggio, trésorier.

M. Antoine Benedetti a été désigné comme commissaire général.

Il a été procédé tout d'abord à l'élection du bureau : M. Zevaco, juge au Tribunal d'Ajaccio, a été élu président ; MM. Jérôme Perri et Loris, vice-présidents ; MM. Léon Mantratti, secrétaire général ; MM. Perini et Vergi, secrétaires adjoints ; M. Nivaggio, trésorier.

M. Antoine Benedetti a été désigné comme commissaire général.

Il a été procédé tout d'abord à l'élection du bureau : M. Zevaco, juge au Tribunal d'Ajaccio, a été élu président ; MM. Jérôme Perri et Loris, vice-présidents ; MM. Léon Mantratti, secrétaire général ; MM. Perini et Vergi, secrétaires adjoints ; M. Nivaggio, trésorier.

M. Antoine Benedetti a été désigné comme commissaire général.

Il a été procédé tout d'abord à l'élection du bureau : M. Zevaco, juge au Tribunal d'Ajaccio, a été élu président ; MM. Jérôme Perri et Loris, vice-présidents ; MM. Léon Mantratti, secrétaire général ; MM. Perini et Vergi, secrétaires adjoints ; M. Nivaggio, trésorier.

M. Antoine Benedetti a été désigné comme commissaire général.

Il a été procédé tout d'abord à l'élection du bureau : M. Zevaco, juge au Tribunal d'Ajaccio, a été élu président ; MM. Jérôme Perri et Loris, vice-présidents ; MM. Léon Mantratti, secrétaire général ; MM. Perini et Vergi, secrétaires adjoints ; M. Nivaggio, trésorier.

M. Antoine Benedetti a été désigné comme commissaire général.

Il a été procédé tout d'abord à l'élection du bureau : M. Zevaco, juge au Tribunal d'Ajaccio, a été élu président ; MM. Jérôme Perri et Loris, vice-présidents ; MM. Léon Mantratti, secrétaire général ; MM. Perini et Vergi, secrétaires adjoints ; M. Nivaggio, trésorier.

M. Antoine Benedetti a été désigné comme commissaire général.

Il a été procédé tout d'abord à l'élection du bureau : M. Zevaco, juge au Tribunal d'Ajaccio, a été élu président ; MM. Jérôme Perri et Loris, vice-présidents ; MM. Léon Mantratti, secrétaire général ; MM. Perini et Vergi, secrétaires adjoints ; M. Nivaggio, trésorier.

M. Antoine Benedetti a été désigné comme commissaire général.

Il a été procédé tout d'abord à l'élection du bureau : M. Zevaco, juge au Tribunal d'Ajaccio, a été élu président ; MM. Jérôme Perri et Loris, vice-présidents ; MM. Léon Mantratti, secrétaire général ; MM. Perini et Vergi, secrétaires adjoints ; M. Nivaggio, trésorier.

M. Antoine Benedetti a été désigné comme commissaire général.

Il a été procédé tout d'abord à l'élection du bureau : M. Zevaco, juge au Tribunal d'Ajaccio, a été élu président ; MM. Jérôme Perri et Loris, vice-présidents ; MM. Léon Mantratti, secrétaire général ; MM. Perini et Vergi, secrétaires adjoints ; M. Nivaggio, trésorier.

M. Antoine Benedetti a été désigné comme commissaire général.

Il a été procédé tout d'abord à l'élection du bureau : M. Zevaco, juge au Tribunal d'Ajaccio, a été élu président ; MM. Jérôme Perri et Loris, vice-présidents ; MM. Léon Mantratti, secrétaire général ; MM. Perini et Vergi, secrétaires adjoints ; M. Nivaggio, trésorier.

M. Antoine Benedetti a été désigné comme commissaire général.

Il a été procédé tout d'abord à l'élection du bureau : M. Zevaco, juge au Tribunal d'Ajaccio, a été élu président ; MM. Jérôme Perri et Loris, vice-présidents ; MM. Léon Mantratti, secrétaire général ; MM. Perini et Vergi, secrétaires adjoints ; M. Nivaggio, trésorier.

M. Antoine Benedetti a été désigné comme commissaire général.

Il a été procédé tout d'abord à l'élection du bureau : M. Zevaco, juge au Tribunal d'Ajaccio, a été élu président ; MM. Jérôme Perri et Loris, vice-présidents ; MM. Léon Mantratti, secrétaire général ; MM. Perini et Vergi, secrétaires adjoints ; M. Nivaggio, trésorier.

M. Antoine Benedetti a été désigné comme commissaire général.

Il a été procédé tout d'abord à l'élection du bureau : M. Zevaco, juge au Tribunal d'Ajaccio, a été élu président ; MM. Jérôme Perri et Loris, vice-présidents ; MM. Léon Mantratti, secrétaire général ; MM. Perini et Vergi, secrétaires adjoints ; M. Nivaggio, trésorier.

M. Antoine Benedetti a été désigné comme commissaire général.

Il a été procédé tout d'abord à l'élection du bureau : M. Zevaco, juge au Tribunal d'Ajaccio, a été élu président ; MM. Jérôme Perri et Loris, vice-présidents ; MM. Léon Mantratti, secrétaire général ; MM. Perini et Vergi, secrétaires adjoints ; M. Nivaggio, trésorier.

M. Antoine Benedetti a été désigné comme commissaire général.

Il a été procédé tout d'abord à l'élection du bureau : M. Zevaco, juge au Tribunal d'Ajaccio, a été élu président ; MM. Jérôme Perri et Loris, vice-présidents ; MM. Léon Mantratti, secrétaire général ; MM. Perini et Vergi, secrétaires adjoints ; M. Nivaggio, trésorier.

M. Antoine Benedetti a été désigné comme commissaire général.

Il a été procédé tout d'abord à l'élection du bureau : M. Zevaco, juge au Tribunal d'Ajaccio, a été élu président ; MM. Jérôme Perri et Loris, vice-présidents ; MM. Léon Mantratti, secrétaire général ; MM. Perini et Vergi, secrétaires adjoints ; M. Nivaggio, trésorier.

M. Antoine Benedetti a été désigné comme commissaire général.

Il a été procédé tout d'abord à l'élection du bureau : M. Zevaco, juge au Tribunal d'Ajaccio, a été élu président ; MM. Jérôme Perri et Loris, vice-présidents ; MM. Léon Mantratti, secrétaire général ; MM. Perini et Vergi, secrétaires adjoints ; M. Nivaggio, trésorier.

M. Antoine Benedetti a été désigné comme commissaire général.

Il a été procédé tout d'abord à l'élection du bureau : M. Zevaco, juge au Tribunal d'Ajaccio, a été élu président ; MM. Jérôme Perri et Loris, vice-présidents ; MM. Léon Mantratti, secrétaire général ; MM. Perini et Vergi, secrétaires adjoints ; M. Nivaggio, trésorier.

M. Antoine Benedetti a été désigné comme commissaire général.

Il a été procédé tout d'abord à l'élection du bureau : M. Zevaco, juge au Tribunal d'Ajaccio, a été élu président ; MM. Jérôme Perri et Loris, vice-présidents ; MM. Léon Mantratti, secrétaire général ; MM. Perini et Vergi, secrétaires adjoints ; M. Nivaggio, trésorier.

M. Antoine Benedetti a été désigné comme commissaire général.

Il a été procédé tout d'abord à l'élection du bureau : M. Zevaco, juge au Tribunal d'Ajaccio, a été élu président ; MM. Jérôme Perri et Loris, vice-présidents ; MM. Léon Mantratti, secrétaire général ; MM. Perini et Vergi, secrétaires adjoints ; M. Nivaggio, trésorier.

M. Antoine Benedetti a été désigné comme commissaire général.

Il a été procédé tout d'abord à l'élection du bureau : M. Zevaco, juge au Tribunal d'Ajaccio, a été élu président ; MM. Jérôme Perri et Loris, vice-présidents ; MM. Léon Mantratti, secrétaire général ; MM. Perini et Vergi, secrétaires adjoints ; M. Nivaggio, trésorier.

M. Antoine Benedetti a été désigné comme commissaire général.

Il a été procédé tout d'abord à l'élection du bureau : M. Zevaco, juge au Tribunal d'Ajaccio, a été élu président ; MM. Jérôme Perri et Loris, vice-présidents ; MM. Léon Mantratti, secrétaire général ; MM. Perini et Vergi, secrétaires adjoints ; M. Nivaggio, trésorier.

M. Antoine Benedetti a été désigné comme commissaire général.

Il a été procédé tout d'abord à l'élection du bureau : M. Zevaco, juge au Tribunal d'Ajaccio, a été élu président ; MM. Jérôme Perri et Loris, vice-présidents ; MM. Léon Mantratti, secrétaire général ; MM. Perini et Vergi, secrétaires adjoints ; M. Nivaggio, trésorier.

M. Antoine Benedetti a été désigné comme commissaire général.

Il a été procédé tout d'abord à l'élection du bureau : M. Zevaco, juge au Tribunal d'Ajaccio, a été élu président ; MM. Jérôme Perri et Loris, vice-présidents ; MM. Léon Mantratti, secrétaire général ; MM. Perini et Vergi, secrétaires adjoints ; M. Nivaggio, trésorier.

M. Antoine Benedetti a été désigné comme commissaire général.

Il a été procédé tout d'abord à l'élection du bureau : M. Zevaco, juge au Tribunal d'Ajaccio, a été élu président ; MM. Jérôme Perri et Loris, vice-présidents ; MM. Léon Mantratti, secrétaire général ; MM. Perini et Vergi, secrétaires adjoints ; M. Nivaggio, trésorier.

M. Antoine Benedetti a été désigné comme commissaire général.

Il a été procédé tout d'abord à l'élection du bureau : M. Zevaco, juge au Tribunal d'Ajaccio, a été élu président ; MM. Jérôme Perri et Loris, vice-présidents ; MM. Léon Mantratti, secrétaire général ; MM. Perini et Vergi, secrétaires adjoints ; M. Nivaggio, trésorier.

M. Antoine Benedetti a été désigné comme commissaire général.

Il a été procédé tout d'abord à l'élection du bureau : M. Zevaco, juge au Tribunal d'Ajaccio, a été élu président ; MM. Jérôme Perri et Loris, vice-présidents ; MM. Léon Mantratti, secrétaire général ; MM. Perini et Vergi, secrétaires adjoints ; M. Nivaggio, trésorier.

M. Antoine Benedetti a été désigné comme commissaire général.

Il a été procédé tout d'abord à l'élection du bureau : M. Zevaco, juge au Tribunal d'Ajaccio, a été élu président ; MM. Jérôme Perri et Loris, vice-présidents ; MM. Léon Mantratti, secrétaire général ; MM. Perini et Vergi, secrétaires adjoints ; M. Nivaggio, trésorier.

M. Antoine Benedetti a été désigné comme commissaire général.

Il a été procédé tout d'abord à l'élection du bureau : M. Zevaco, juge au Tribunal d'Ajaccio, a été élu président ; MM. Jérôme Perri et Loris, vice-présidents ; MM. Léon Mantratti, secrétaire général ; MM. Perini et Vergi, secrétaires adjoints ; M. Nivaggio, trésorier.

M. Antoine Benedetti a été désigné comme commissaire général.

Il a été procédé tout d'abord à l'élection du bureau : M. Zevaco, juge au Tribunal d'Ajaccio, a été élu président ; MM. Jérôme Perri et Loris, vice-présidents ; MM. Léon Mantratti, secrétaire général ; MM. Perini et Vergi, secrétaires adjoints ; M. Nivaggio, trésorier.

M. Antoine Benedetti a été désigné comme commissaire général.

Il a été procédé tout d'abord à l'élection du bureau : M. Zevaco, juge au Tribunal d'Ajaccio, a été élu président ; MM. Jérôme Perri et Loris, vice-présidents ; MM. Léon Mantratti, secrétaire général ; MM. Perini et Vergi, secrétaires adjoints ; M. Nivaggio, trésorier.

M. Antoine Benedetti a été désigné comme commissaire général.

Il a été procédé tout d'abord à l'élection du bureau : M. Zevaco, juge au Tribunal d'Ajaccio, a été élu président ; MM. Jérôme Perri et Loris, vice-présidents ; MM. Léon Mantratti, secrétaire général ; MM. Perini et Vergi, secrétaires adjoints ; M. Nivaggio, trésorier.

Oratoire Saint-Roch. — La chapelle de l'Assommoir de Paris sera ouverte aux fidèles dimanche, 30 mars, à partir de 1 heure. Bénédiction et balancement de la Sainte Trinité à 4 heures.

SOCIÉTÉS ET SYNDICATS

Société de Secours Mutuels Sainte-Dévote. — Les Membres honoraires et participants, ainsi que les pensionnaires participant, sont priés de vouloir bien assister à l'assemblée générale du dimanche, à la messe, à 1 heure de l'après-midi.

Ordre du jour: Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée. — Rapport de la situation financière de la Société. — Radiations.

N. B. — Les absents seront rigoureusement amendés.

STAT CIVIL

du 27 mars 1919

MARIAGES

Laiggi Ignace-François, lieutenant territorial, et Mariale Nobile-Thérèse Catherine.

NAISSANCES

Estelle Marie-Catherine-Nicole-Jeanne.

DECES

Cardinal Antoine, soldat au 110^e d'infanterie, 35 ans, de Saint-Amand de Colonne.

Innocenti Antoine-Jean, propriétaire, 60 ans, de Pietra-di-Verde.

AVIS DE DECES

Mme veuve Innocenti;
Mme et M. Paul Innocenti, commis principal des douanes à Bastia;
M. Charles Innocenti, brigadier des douanes, à Aïto;
Mme veuve Santolini, née Innocenti;

Mlle Angèle Innocenti;
Les familles Innocenti, Straboni, Strappone, Nicolai, Geronzi, Giannotti, Alessi, Vancigueri, Valenti, Pauli, Pieri, Astoli et Caledini;
Ont l'honneur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte irréparable qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Antoine Jean Innocenti leur époux, père, beau-père, oncle et cousin, décédé à Bastia, le 26 mars 1919, à l'âge de 91 ans.

La levée du corps aura lieu aujourd'hui, 28 mars, à une heure de l'après-midi.

Maison mortuaire, rue de l'Opéra, 30.

AVIS DE DECES

(MATRA)

Mme veuve Marius de Matra;
M. Emmanuel de Matra;
Mme Vincentelli de Matra, M. Alexandre Vincentelli et leurs enfants;

M. Charles Mariani, notaire, et ses enfants;
Madame et M. le Colonel Le Magnen et leurs enfants;
M. Mathieu Ollagnier;
Les familles de Pirelli, Gause, Léon Cassano, Ronchi, Lazzari, Giannotti, Dacier, P. Battaglini, Moracchini, Conquetti, de Matra;

Ont le douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Marius de Matra administrateur des colonies en retraite Directeur de l'Agence Impériale à Marseille leur époux, père, frère, beau-frère, cousin, etc. etc. à Marseille

Im. O. G. G. G.

Le Gérant, Laurent Bastiani.

DERNIÈRES NOUVELLES

LA BLESSURE de M. CLEMENTEAU

Paris, 27 mars.

La balle que reçut M. Clemenceau dans les poulmons se serait, depuis l'attentat, rapprochée de l'aorte.

L'ASSASSINAT de JAURÈS

devant LA COUR D'ASSISES DE LA SEINE

Quatrième audience

Les Témoins

L'utilisation des témoins continue.

Les témoins, qui se succèdent à la barre, continuent à faire l'éloge de Jaurès et à exalter son patriotisme.

M. Ribot dit: « J'accuse au patriotisme de Jaurès comme au mien. »

M. Denys Cochin dit que s'il avait vécu, Jaurès aurait marché à la tête des patriotes.

M. Albert Thomas déclare que Jaurès a toujours pensé à l'Alsace et la Lorraine et qu'il voulait que les forces du pays fussent portées au maximum.

Le Commandant Gérard dit que Jaurès avait lu tous les ouvrages anciens et modernes sur l'art militaire, et que deux écrivains l'avaient surtout enthousiasmé: le capitaine Guibert et Foch. Il ajoute qu'à la veille de la déclaration de la guerre, sa préoccupation fut surtout de mettre le drapeau de la France.

Le député Longuet dit qu'à la conférence de Bruxelles, Jaurès fit les plus grands efforts, afin d'éviter la guerre. En parlant du meurtre, il ajoute qu'il avait comme un pressentiment, et que ce jour-là, il avait conseillé à Jaurès de ne pas aller dîner au Café du Croissant.

M. Viviani a prononcé un magnifique éloge de Jaurès. Il l'a présenté, à la veille de la guerre, affirmant son gouvernement son patriotisme, son amour pour la patrie et ayant pour la France une vénération admirable. Certainement Jaurès eut répudié le bolchevisme.

M. Painlevé met en relief le fond travail de Jaurès, au sein de la Commission de l'Armée.

Le général Sarraill expose les conceptions de Jaurès sur la loi de trois ans et de la défense des places fortes.

M. Jouxhaux parle de l'amour passionné des travailleurs pour Jaurès.

Le commandant Vidal dit que les prévisions de Jaurès sur les méthodes de la guerre moderne étaient les plus justes.

M. Benedict, conservateur au Musée du Louvre, dit que Villain était un esprit inquiet, timide, une nature malade.

NOS GÉNÉRAUX

Les journaux annoncent l'arrivée prochaine, à Paris, des généraux Manjén et De goulte.

NOUVELLE AFFAIRE d'ESPIONNAGE

Paris, 27 mars.

La police de Sûreté, procédant ces jours derniers, à l'île, à des enquêtes sur des affaires d'intelligence avec l'ennemi, a découvert une nouvelle affaire d'espionnage, dont les ramifications s'étendraient jusqu'à Paris.

On s'attend à de très nombreuses arrestations.

EN ALBANIE

ASSASSINAT du PRINCE BIB DODA

Roum, 27 mars.

Il se confirme que le prince Bib Doda pacha, vice-président du gouvernement provisoire albanais, a été assassiné par les partisans de Essed pacha.

ANGLETERRE

À la Chambre des Communes

Londres, 27 mars.

À la suite de la requête déposée par une centaine de membres du Parlement, M. Bonar Law a consenti à réserver une séance de la semaine prochaine pour la discussion de l'indemnité due par l'Allemagne.

Le Congrès

LA PAIX

Paris, 27 mars.

Les membres de la Conférence se sont occupés aujourd'hui du régime douanier de l'Alsace Lorraine et de la Pologne.

Ces deux pays seraient autorisés à exporter en Allemagne, pendant plusieurs années, en complète franchise douanière.

L'optimisme le plus complet continue à régner.

Les quatre présidents du conseil auront bientôt à prendre une importante décision.

EN RUSSIE

La disette du combustible à Pétrograde

Londres, 27 mars.

Les journaux annoncent qu'à cause de la disette du combustible, l'eau est congelée dans les conduites de la ville et que les habitants sont obligés de puiser l'eau contaminée de la Neva ou des canaux.

On est obligé de brûler des livres et des journaux pour pouvoir faire la cuisine.

DRAGONS RUSSES

Deux dragons russes avaient reçu l'ordre de se rendre à Cronstadt, mais ils ne purent effectuer le voyage, tant ils étaient endormis.

CASTIFAO

DOUBLE Tentative de Meurtre

Dans la soirée d'hier, vers huit heures, Baidacci François Antoine, âgé de 54 ans, berger à Castifao, et sa fille Venise, âgée de 16 ans, résidaient leur logis, lorsque arrivés au lieu dit Canavaggio, territoire de la même commune, ils essayèrent deux coups d'arme à feu; le père eut le mollet gauche et la fille le pied gauche traversés, par une balle de revolver.

L'auteur de ce lâche attentat, qui n'est autre qu'un nommé Michel Jean Pierre, berger à Castifao, et qui avait attendu ses victimes, posté sur le chemin qu'elles devaient suivre, a été arrêté quelques instants après par la gendarmerie de Montifao, et transféré à Corte.

CHAMBRE DES DEPUTES

Séance du 27 mars

(Matin)

Présidence de M. GROUSSIER

Vice-président

La séance est ouverte à 9 h. L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

LE REGIME DE L'ALCOOL

Suite de la discussion: 1^{er} du projet de loi sur le régime de l'alcool; 2^o du projet de loi portant création d'un fonds commun de contributions indirectes au profit des communes et suppression des droits d'octroi sur l'alcool et sur les boissons hygiéniques.

La discussion des articles continue.

Amendement Lagrosillière

M. Lagrosillière, député de la Martinique, développe son amendement à l'article 1^{er}.

Cet amendement est mis aux voix et repoussé par 284 voix contre 176.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. DESCHANEL

La séance est ouverte à 15 h.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

VIOLENT INCIDENT

Après la lecture du procès-verbal, un très violent incident se produit. M. Mouton, député socialiste du Rhône, reproche au président d'avoir supprimé ses interruptions.

Le président s'excuse en disant que, très probablement, les paroles de M. Mouton n'ont pas été recueillies à cause du bruit qui se faisait dans la salle.

Les paroles de M. Deschanel provoquent un tumulte interne. Tout le parti socialiste proteste.

M. Deschanel se couvre et quitte le fauteuil, mais il revient cinq minutes après, et la séance est rétablie.

DEUXIÈMES PROPOSITIONS

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant ouverture des crédits pour les deuxièmes propositions.

Les Articles

La Chambre commence la discussion des articles.

Amendements

Plusieurs amendements à l'article 1^{er} ont été déposés sur le bureau. Ceux de MM. Jobert et Jean Bon sont repoussés.

L'amendement de M. Queuille, député de la Corrèze, portant augmentation de 2 millions 800.000 fr. pour la réduction des mutilés, et celui de M. Brousse réduisant de 140.000 les crédits de tous les ministères sont adoptés.

MM. Brunet, Oatry, Mayeux et le Ministre des Finances prennent part à la discussion.

La séance est ensuite levée à 18 heures.

LIQUEUR

CÉDRATINE

L.N. MATTEI

BASTIA-CORSE

Chaussée de la Région d'Ornano Commune de Bastia-Agricole

HYGIÈNE

EXPOSÉE DIGESTIVE

Le Petit Bastiais

JOURNAL QUOTIDIEN

10 CENTIMES — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE — 10 CENTIMES

Abonnements et Adresser les lettres à: Boulevard de la Paix, Bastia

Envoi par la poste en France et dans les Colonies, par la voie la plus directe

Envoi par la poste en Algérie, Tunisie, Maroc, par la voie la plus directe

Envoi par la poste en Italie, Espagne, Portugal, par la voie la plus directe

Envoi par la poste en Grèce, Turquie, Roumanie, Serbie, par la voie la plus directe

Envoi par la poste en Bulgarie, Hongrie, Yougoslavie, par la voie la plus directe

Envoi par la poste en Roumanie, Serbie, Yougoslavie, par la voie la plus directe

Envoi par la poste en Roumanie, Serbie, Yougoslavie, par la voie la plus directe

Envoi par la poste en Roumanie, Serbie, Yougoslavie, par la voie la plus directe

Envoi par la poste en Roumanie, Serbie, Yougoslavie, par la voie la plus directe

Envoi par la poste en Roumanie, Serbie, Yougoslavie, par la voie la plus directe

Envoi par la poste en Roumanie, Serbie, Yougoslavie, par la voie la plus directe

Envoi par la poste en Roumanie, Serbie, Yougoslavie, par la voie la plus directe

Envoi par la poste en Roumanie, Serbie, Yougoslavie, par la voie la plus directe

Envoi par la poste en Roumanie, Serbie, Yougoslavie, par la voie la plus directe

Envoi par la poste en Roumanie, Serbie, Yougoslavie, par la voie la plus directe

Envoi par la poste en Roumanie, Serbie, Yougoslavie, par la voie la plus directe

Envoi par la poste en Roumanie, Serbie, Yougoslavie, par la voie la plus directe

Envoi par la poste en Roumanie, Serbie, Yougoslavie, par la voie la plus directe

Envoi par la poste en Roumanie, Serbie, Yougoslavie, par la voie la plus directe

Envoi par la poste en Roumanie, Serbie, Yougoslavie, par la voie la plus directe

Envoi par la poste en Roumanie, Serbie, Yougoslavie, par la voie la plus directe

Envoi par la poste en Roumanie, Serbie, Yougoslavie, par la voie la plus directe

Envoi par la poste en Roumanie, Serbie, Yougoslavie, par la voie la plus directe

Envoi par la poste en Roumanie, Serbie, Yougoslavie, par la voie la plus directe

Envoi par la poste en Roumanie, Serbie, Yougoslavie, par la voie la plus directe

Envoi par la poste en Roumanie, Serbie, Yougoslavie, par la voie la plus directe

Envoi par la poste en Roumanie, Serbie, Yougoslavie, par la voie la plus directe

Envoi par la poste en Roumanie, Serbie, Yougoslavie, par la voie la plus directe

Envoi par la poste en Roumanie, Serbie, Yougoslavie, par la voie la plus directe

Envoi par la poste en Roumanie, Serbie, Yougoslavie, par la voie la plus directe

Envoi par la poste en Roumanie, Serbie, Yougoslavie, par la voie la plus directe

Envoi par la poste en Roumanie, Serbie, Yougoslavie, par la voie la plus directe

Envoi par la poste en Roumanie, Serbie, Yougoslavie, par la voie la plus directe

Envoi par la poste en Roumanie, Serbie, Yougoslavie, par la voie la plus directe

Envoi par la poste en Roumanie, Serbie, Yougoslavie, par la voie la plus directe

Envoi par la poste en Roumanie, Serbie, Yougoslavie, par la voie la plus directe

Envoi par la poste en Roumanie, Serbie, Yougoslavie, par la voie la plus directe

Envoi par la poste en Roumanie, Serbie, Yougoslavie, par la voie la plus directe

Envoi par la poste en Roumanie, Serbie, Yougoslavie, par la voie la plus directe

Envoi par la poste en Roumanie, Serbie, Yougoslavie, par la voie la plus directe

Envoi par la poste en Roumanie, Serbie, Yougoslavie, par la voie la plus directe

Envoi par la poste en Roumanie, Serbie, Yougoslavie, par la voie la plus directe

Envoi par la poste en Roumanie, Serbie, Yougoslavie, par la voie la plus directe

Envoi par la poste en Roumanie, Serbie, Yougoslavie, par la voie la plus directe

Envoi par la poste en Roumanie, Serbie, Yougoslavie, par la voie la plus directe

Envoi par la poste en Roumanie, Serbie, Yougoslavie, par la voie la plus directe

Envoi par la poste en Roumanie, Serbie, Yougoslavie, par la voie la plus directe

Envoi par la poste en Roumanie, Serbie, Yougoslavie, par la voie la plus directe

Envoi par la poste en Roumanie, Serbie, Yougoslavie, par la voie la plus directe

Envoi par la poste en Roumanie, Serbie, Yougoslavie, par la voie la plus directe

Envoi par la poste en Roumanie, Serbie, Yougoslavie, par la voie la plus directe

Envoi par la poste en Roumanie, Serbie, Yougoslavie, par la voie la plus directe

Envoi par la poste en Roumanie, Serbie, Yougoslavie, par la voie la plus directe

Envoi par la poste en Roumanie, Serbie, Yougoslavie, par la voie la plus directe

Envoi par la poste en Roumanie, Serbie, Yougoslavie, par la voie la plus directe

Envoi par la poste en Roumanie, Serbie, Yougoslavie, par la voie la plus directe

Envoi par la poste en Roumanie, Serbie, Yougoslavie, par la voie la plus directe

Envoi par la poste en Roumanie, Serbie, Yougoslavie, par la voie la plus directe

Envoi par la poste en Roumanie, Serbie, Yougoslavie, par la voie la plus directe

Envoi par la poste en Roumanie, Serbie, Yougoslavie, par la voie la plus directe

Envoi par la poste en Roumanie, Serbie, Yougoslavie, par la voie la plus directe

Envoi par la poste en Roumanie, Serbie, Yougoslavie, par la voie la plus directe

Envoi par la poste en Roumanie, Serbie, Yougoslavie, par la voie la plus directe

Envoi par la poste en Roumanie, Serbie, Yougoslavie, par la voie la plus directe

Envoi par la poste en Roumanie, Serbie, Yougoslavie, par la voie la plus directe

Envoi par la poste en Roumanie, Serbie, Yougoslavie, par la voie la plus directe

Envoi par la poste en Roumanie, Serbie, Yougoslavie, par la voie la plus directe

Envoi par la poste en Roumanie, Serbie, Yougoslavie, par la voie la plus directe

Envoi par la poste en Roumanie, Serbie, Yougoslavie, par la voie la plus directe

Envoi par la poste en Roumanie, Serbie, Yougoslavie, par la voie la plus directe

Envoi par la poste en Roumanie, Serbie, Yougoslavie, par la voie la plus directe

Envoi par la poste en Roumanie, Serbie, Yougoslavie, par la voie la plus directe

Envoi par la poste en Roumanie, Serbie, Yougoslavie, par la voie la plus directe

Envoi par la poste en Roumanie, Serbie, Yougoslavie, par la voie la plus directe

Envoi par la poste en Roumanie, Serbie, Yougoslavie, par la voie la plus directe

Envoi par la poste en Roumanie, Serbie, Yougoslavie, par la voie la plus directe

Envoi par la poste en Roumanie, Serbie, Yougoslavie, par la voie la plus directe

Envoi par la poste en Roumanie, Serbie, Yougoslavie, par la voie la plus directe

Envoi par la poste en Roumanie, Serbie, Yougoslavie, par la voie la plus directe

Envoi par la poste en Roumanie, Serbie, Yougoslavie, par la voie la plus directe

Envoi par la poste en Roumanie, Serbie, Yougoslavie, par la voie la plus directe

Envoi par la poste en Roumanie, Serbie, Yougoslavie, par la voie la plus directe

Envoi par la poste en Roumanie, Serbie, Yougoslavie, par la voie la plus directe

Envoi par la poste en Roumanie, Serbie, Yougoslavie, par la voie la plus directe

Envoi par la poste en Roumanie, Serbie, Yougoslavie, par la voie la plus directe

Envoi par la poste en Roumanie, Serbie, Yougoslavie, par la voie la plus directe

Syndicat des Exportateurs

M. les membres du Syndicat des Exportateurs, sont priés de se réunir d'urgence aujourd'hui dimanche 30 mars, à 10 heures et demi de matin, à la mairie de Bastia. La obligation qui s'est rendue à Ajaccio, pour les revendications et sous du Syndicat à M. le Préfet, rendra compte de son mandat. Il sera procédé à la nomination d'un Bar-an définitif, ainsi qu'à des Mandats de questions d'ordre général du Syndicat.

Petite Gazette

De passage
Notre excellent ami, M. Louis Sestini de Bastia, venant de Nice.

Pharmacie
Pharmacie de garde :
M. Morini, 101 Pauli.

Théâtre Municipal
Dimanche, 30 mars, à 2 heures et demi, Grande Séance.

Le Ring à l'occasion de la Guerre. — Actualité Mondiale.

MYSTÈRE : Grand drame musical en quatre parties interprété par Mlle Sato Noyekovska, la grande danseuse de l'Opéra. — R. Gudin marié malgré lui, comédie en 1 acte M. France.

NOUVELLES MATHÉMATIQUES

A Sainte Marie. — Dimanche, 30 de cour à 4 heures et demi, église de la paroisse de la Vierge, grandement touchée au cours de la grande guerre.

Chaque dimanche, discours par le Prédicateur de la paroisse.

Abouze. — Salut.

Paroisse Notre Dame de Lourdes — A l'occasion de l'Anniversaire des Quarante Heures, Mlle Germaine de la Vierge, pour le service funéraire de la guerre.

Adagio du trio en si bémol de Weber, pour orgue et voix, en l'A-la de Dieu, pour voix, violoncelle et orgue. M. Huet. Quatre pièces de nos grands compositeurs.

Après les vêpres qui commenceront à 4 heures Serran et qui se prêtent de l'œuvre des compositeurs de la guerre. La messe sera faite par Mlle Germaine de la Vierge et Mlle Huet.

An Saint la messe de Notre Dame

de Lourdes chantée l'Ecole Parité et la Tante argo de Gino Alery. Pendant le gala : « La Vision de Jeanne d'Arc » de Gounod, solo de violon avec accompagnement d'orgue.

AVIS DE DÉCÈS

Mme veuve Augustin Bianconi, née Vannucci, et ses enfants Marcelle et Jack ;
Mme veuve Marie Bianconi, née Luchetti, à Ajaccio ;
Mme et M. Antoine Vannucci, négociant ;
M. et Mme Dominique Pernici, née Bianconi, à Ajaccio ;
Mme et M. Pascal Bianconi, à Toulon ;
M. et Mme Jean-Baptiste Raffalli, née Bianconi, et leurs enfants, à Bastia ;
M. et Mme Eugène Guglielmi, née Bianconi, et leurs enfants, à Saint-Florent ;
Mme et M. Joseph Bianconi et leurs enfants, à Nice ;
Mme et M. Régis Fardaci et leurs enfants, à Toulon ;
M. et Mme Duchet, née Vannucci, et leur fille ;
Mme veuve Quintaine, née Vannucci, et ses filles ;
Mme et M. François Ghio et leur fils ;
Mme et M. Noël Santucci ;
Les familles Bas, Santucci, Marinacci, Luchetti à Calvi, Astoli, Badielli et Stivaleri ;
Out la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Augustin Bianconi

Adjoint au maire de la ville de Bastia, mort au champ d'honneur le 20 août 1914, à l'âge de 35 ans.

La famille en reçoit pas.

La messe sera dite pour le repos de son âme le lundi, 31 mars, à 9 heures, à l'église Sainte-Marie.

La famille y assistera.

AVIS DE MÈRE

(PAROISSE N.-D. DE LOURDES)

La paroisse Notre-Dame de Lourdes fera célébrer lundi matin, à 9 heures, un service funéraire pour le repos de l'âme de

M. le Comte Sébastien Gregorj

Fondateur de la Banque de la Corse, mort le 20 mars 1914, à l'âge de 75 ans.

La famille y assistera.

AVIS

Madame Vignatari a vu à

Mlle Thérèse Vignatari son mari à la rue Abbado, n° 1, au 1er.

DERNIÈRES NOUVELLES

Le Congrès de LA PAIX

LA LUTTE contre LE BOLCHEVISME

Paris, 29 mars

Le Conseil des Quatre a tenu aujourd'hui une réunion qui a duré plus de deux heures.

Le président Wilson. MM. Clemenceau, Lloyd George et Orlando ont tenu une réunion qui a duré plus de deux heures.

Le commandement en chef de ce corps expéditionnaire serait donné au général Mangin.

Une Délégation financière allemande

Un télégramme officiel de Berlin confirme la nouvelle que la mission de l'armistice à Spa a annoncé une note au gouvernement allemand pour l'inviter à envoyer à Versailles une délégation financière de dix membres pour prendre connaissance des diverses questions actuellement étudiées à la Conférence de Paris, en vue de la conclusion du traité de paix.

LA HONGRIE bolcheviste

Berlin, 29 mars

Le bolchevisme ne se trouve pas uniquement dans la ville de Budapest, mais la majorité de la classe paysanne hongroise s'y est ralliée.

Des conseils de paysans se sont installés dans tous les pays avec l'intention de s'emparer des terres.

Le travail obligatoire

Le Bureau de correspondance hongroise annonce que le gouvernement hongrois a ordonné le travail obligatoire.

Le travail obligatoire

Le Bureau de correspondance hongroise annonce que le gouvernement hongrois a ordonné le travail obligatoire.

Le travail obligatoire

Le Bureau de correspondance hongroise annonce que le gouvernement hongrois a ordonné le travail obligatoire.

Le travail obligatoire

Le Bureau de correspondance hongroise annonce que le gouvernement hongrois a ordonné le travail obligatoire.

Le travail obligatoire

Le Bureau de correspondance hongroise annonce que le gouvernement hongrois a ordonné le travail obligatoire.

Le travail obligatoire

Le Bureau de correspondance hongroise annonce que le gouvernement hongrois a ordonné le travail obligatoire.

Le travail obligatoire

Le Bureau de correspondance hongroise annonce que le gouvernement hongrois a ordonné le travail obligatoire.

Le travail obligatoire

Le Bureau de correspondance hongroise annonce que le gouvernement hongrois a ordonné le travail obligatoire.

Le travail obligatoire

Le Bureau de correspondance hongroise annonce que le gouvernement hongrois a ordonné le travail obligatoire.

Le travail obligatoire

Le Bureau de correspondance hongroise annonce que le gouvernement hongrois a ordonné le travail obligatoire.

Le travail obligatoire

Le Bureau de correspondance hongroise annonce que le gouvernement hongrois a ordonné le travail obligatoire.

Le travail obligatoire

Le Bureau de correspondance hongroise annonce que le gouvernement hongrois a ordonné le travail obligatoire.

Le travail obligatoire

Le Bureau de correspondance hongroise annonce que le gouvernement hongrois a ordonné le travail obligatoire.

Le travail obligatoire

Le Bureau de correspondance hongroise annonce que le gouvernement hongrois a ordonné le travail obligatoire.

Le travail obligatoire

Le Bureau de correspondance hongroise annonce que le gouvernement hongrois a ordonné le travail obligatoire.

Le travail obligatoire

Le Bureau de correspondance hongroise annonce que le gouvernement hongrois a ordonné le travail obligatoire.

Le travail obligatoire

Le Bureau de correspondance hongroise annonce que le gouvernement hongrois a ordonné le travail obligatoire.

Le travail obligatoire

Le Bureau de correspondance hongroise annonce que le gouvernement hongrois a ordonné le travail obligatoire.

Le travail obligatoire

Le Bureau de correspondance hongroise annonce que le gouvernement hongrois a ordonné le travail obligatoire.

Le travail obligatoire

Le Bureau de correspondance hongroise annonce que le gouvernement hongrois a ordonné le travail obligatoire.

Le travail obligatoire

Le Bureau de correspondance hongroise annonce que le gouvernement hongrois a ordonné le travail obligatoire.

Les Communistes Viennois

Le parti des communistes viennois a organisé une manifestation de sympathie en faveur de la Hongrie.

Les représentants du conseil des soldats bavarois et berlinois, arrivés devant l'Hôtel de ville, ont prononcé des discours très enthousiastes.

Les Tribunaux révolutionnaires

Des tribunaux révolutionnaires sont institués en Hongrie.

Ils sont composés d'un président et de deux membres nommés par le gouvernement.

La procédure est simplifiée.

Les jugements sont sans appel et immédiatement applicables.

LES TAXES

Paris, 29 mars

Les journaux commentent les divers votes de la Chambre au sujet des taxes.

Dans sa séance d'hier, en effet, la Chambre, par 336 voix contre 160, a supprimé la taxe de luxe, ainsi que la taxe sur les établissements de luxe.

Elle a établi une taxe de 5 0/0 sur la publicité pour tous les journaux.

La taxe sur les spiritueux a été portée de 20 à 25 0/0.

L'ASSASSINAT de JAURÈS

devant LA COUR D'ASSISES DE LA SEINE

Sixième audience

Paris, 29 mars

C'est devant une salle comble que la sixième et dernière audience du procès Villain est ouverte à 12 heures 15 par le président Boucard.

Le Réquisitoire

Le président donne la parole à M. l'avocat général Beguin pour son réquisitoire.

L'honorable organe de l'accusation développe longuement une thèse sur la liberté des idées et la nécessité d'une plus grande sécurité pour tous.

Puis il donne lecture d'un rapport des médecins concluant à la responsabilité atténuée de Villain.

Il termine son brillant réquisitoire en demandant au jury une peine qui prive l'accusé de ses droits civils.

LE VERDICT

Villain est acquitté par le jury, mais la Cour le condamne à un franc de dommages et intérêts envers la partie civile.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 29 mars

(Matin)

Présidence de M. GROUSSIÈRE Vice-président

La séance est ouverte à 9 h.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

DOUZIÈMES PROVISOIRES

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant ouverture des crédits pour les douzièmes provisoires.

La Chambre aborde la discussion des articles relatifs aux dépenses militaires et aux dépenses civiles exceptionnelles.

M. ADOLPHE LANDRY député de la Corse, monte à la tribune.

L'orateur présente de nombreuses observations d'ordre financier sur le projet de loi portant ouverture d'un crédit de huit milliards et demi.

Le gaspillage, dit M. Landry, s'est produit pendant la guerre, il s'est produit aujourd'hui.

La commission a-t-elle pour but de prévenir les abus, en ajustant exactement les crédits budgétaires aux besoins civils.

« Il lui désolé que l'on sache qu'il y a eu gaspillage pendant la dernière guerre ; il faut qu'on le comprenne et qu'on agisse consciencieusement. »

M. Louis Marin rapporteur général du budget réclame une vraie réforme de la comptabilité dans les ministères.

Il demande un débat complet sur cette question.

La discussion générale est close.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. DESCHANEL

La séance est ouverte à 15 h.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

LES ARTICLES

La Chambre aborde la discussion des articles.

Plusieurs orateurs s'adressent à la tribune, parmi lesquels l'amiral Bessimi, MM. Bouisson, Hesse, Guérin, Blais, Barabant, Krantz Lafont.

L'article 1er donne lieu à une très longue discussion.

La séance est suspendue à 19 heures.

Elle sera reprise à 21 heures.

Matériaux de Construction DE TOUTES SORTES

Charles CLEMENT et C^e

Entreprise aux Magasins Généraux

QUARANTE-QUATRIÈME ANNÉE — N° 155

Le Petit Bastiais

JOURNAL QUOTIDIEN Téléphone 10 CENTIMES — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE

Rédaction & Administration : 2, Boulevard de la Paix, Bastia. J.B. OLLAGNIER, Directeur. Les abonnés ont droit à l'envoi de l'annuaire de la Corse. Les abonnements sont payables d'avance. Les annonces sont reçues chez le Directeur. Les prix de l'abonnement sont : 1 an, 10 francs ; 6 mois, 6 francs ; 3 mois, 3 francs. Les prix de l'abonnement sont : 1 an, 10 francs ; 6 mois, 6 francs ; 3 mois, 3 francs.

Plaintes et Doléances

Nous avons à cette même place, et à diverses reprises, fait appel au Préfet de la Corse, pour la question si importante du lait et du fromage.

De grandes difficultés se sont produites dans toute la Corse, qui est, pourtant, un pays de production de ces denrées, si nécessaires à l'alimentation. Les fromageries de Rogosfort, qui, en principe, excitaient l'émulation de nos laborieux bergers, se sont fait entre elles une concurrence effrénée, au point de payer le lait plus d'un franc le litre, alors qu'il ne valait que quelques centimes.

La Chambre a donc la discussion des articles relatifs aux dépenses militaires et aux dépenses civiles exceptionnelles.

M. ADOLPHE LANDRY député de la Corse, monte à la tribune.

L'orateur présente de nombreuses observations d'ordre financier sur le projet de loi portant ouverture d'un crédit de huit milliards et demi.

Le gaspillage, dit M. Landry, s'est produit pendant la guerre, il s'est produit aujourd'hui.

La commission a-t-elle pour but de prévenir les abus, en ajustant exactement les crédits budgétaires aux besoins civils.

« Il lui désolé que l'on sache qu'il y a eu gaspillage pendant la dernière guerre ; il faut qu'on le comprenne et qu'on agisse consciencieusement. »

M. Louis Marin rapporteur général du budget réclame une vraie réforme de la comptabilité dans les ministères.

Il demande un débat complet sur cette question.

La discussion générale est close.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. DESCHANEL

La séance est ouverte à 15 h.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

LES ARTICLES

La Chambre aborde la discussion des articles.

Plusieurs orateurs s'adressent à la tribune, parmi lesquels l'amiral Bessimi, MM. Bouisson, Hesse, Guérin, Blais, Barabant, Krantz Lafont.

L'article 1er donne lieu à une très longue discussion.

La séance est suspendue à 19 heures.

Elle sera reprise à 21 heures.

Matériaux de Construction DE TOUTES SORTES

Charles CLEMENT et C^e

Entreprise aux Magasins Généraux

Ravitaillement

Pommes de terre

Il sera mis en vente à partir de lundi 31 mars à l'Office Charbonnier (bazar qui Nord du Nouveau Port) un stock de pommes de terre aux prix suivants.

Gras : par sac de 50 kilogrammes, 45 fr. les 100 kilogrammes, soit 22 fr. 50 par sac.

Détail : cinquante centimes le kilogramme par traction minima de dix kilogrammes.

La vente aura lieu tous les jours le matin, de 9 heures à midi l'après-midi, de 2 heures à 4 heures.

Le plus sûr des Placements

Vous voulez que votre argent vous rapporte, et qu'il ne coure aucun risque ?

Rien de plus simple. Vous effectuez le plus rémunérateur des placements sûrs, en achetant des Bons de la Défense Nationale.

Voici à quel prix on peut obtenir immédiatement ces titres :

Allocations Militaires

M. LAYON, député, demande à M. le Ministre de l'Intérieur pourquoi un ouvrier agricole, père de 6 enfants et débiteur le 1er novembre 1918, a vu supprimer, huit jours après son retour dans ses foyers, l'allocation militaire dont bénéficiait sa famille, et s'il n'estime pas que conformément aux décisions prises en la matière, cette allocation aurait dû être maintenue pendant six mois avec diminution progressive (Question du 20 mars 1919).

Réponse

Les instructions interministérielles du 23 décembre 1918 ont accordé aux familles des hommes renvoyés dans leurs foyers en congé illimité de démobilisation, le maintien des allocations qu'ils recevaient pendant six mois et aux taux dégressifs.

La démolition des plus anciennes classes ayant commencé le 15 novembre 1918, c'est à partir de cette date que les dispositions ci-dessus ont été applicables.

Toute autre était la situation des pères de six enfants, puisque ce n'était qu'à la naissance de leur sixième enfant qu'ils étaient renvoyés dans leurs foyers quelle que fut leur classe de recrutement. Il en résulte que certains d'entre eux sont rentrés en 1918, d'autres en 1917, en 1916, quelques-uns même, comme celui visé par l'honorable député, le 1er novembre 1918. Les allocations dont ils ont bénéficié ont donc été de durée différente.

La démolition des plus anciennes classes ayant commencé le 15 novembre 1918, c'est à partir de cette date que les dispositions ci-dessus ont été applicables.

Toute autre était la situation des pères de six enfants, puisque ce n'était qu'à la naissance de leur sixième enfant qu'ils étaient renvoyés dans leurs foyers quelle que fut leur classe de recrutement. Il en résulte que certains d'entre eux sont rentrés en 1918, d'autres en 1917, en 1916, quelques-uns même, comme celui visé par l'honorable député, le 1er novembre 1918. Les allocations dont ils ont bénéficié ont donc été de durée différente.

La démolition des plus anciennes classes ayant commencé le 15 novembre 1918, c'est à partir de cette date que les dispositions ci-dessus ont été applicables.

Toute autre était la situation des pères de six enfants, puisque ce n'était qu'à la naissance de leur sixième enfant qu'ils étaient renvoyés dans leurs foyers quelle que fut leur classe de recrutement. Il en résulte que certains d'entre eux sont rentrés en 1918, d'autres en 1917, en 1916, quelques-uns même, comme celui visé par l'honorable député, le 1er novembre 1918. Les allocations dont ils ont bénéficié ont donc été de durée différente.

La démolition des plus anciennes classes ayant commencé le 15 novembre 1918, c'est à partir de cette date que les dispositions ci-dessus ont été applicables.

Toute autre était la situation des pères de six enfants, puisque ce n'était qu'à la naissance de leur sixième enfant qu'ils étaient renvoyés dans leurs foyers quelle que fut leur classe de recrutement. Il en résulte que certains d'entre eux sont rentrés en 1918, d'autres en 1917, en 1916, quelques-uns même, comme celui visé par l'honorable député, le 1er novembre 1918. Les allocations dont ils ont bénéficié ont donc été de durée différente.

La démolition des plus anciennes classes ayant commencé le 15 novembre 1918, c'est à partir de cette date que les dispositions ci-dessus ont été applicables.

Toute autre était la situation des pères de six enfants, puisque ce n'était qu'à la naissance de leur sixième enfant qu'ils étaient renvoyés dans leurs foyers quelle que fut leur classe de recrutement. Il en résulte que certains d'entre eux sont rentrés en 1918, d'autres en 1917, en 1916, quelques-uns même, comme celui visé par l'honorable député, le 1er novembre 1918. Les allocations dont ils ont bénéficié ont donc été de durée différente.

La démolition des plus anciennes classes ayant commencé le 15 novembre 1918, c'est à partir de cette date que les dispositions ci-dessus ont été applicables.

Toute autre était la situation des pères de six enfants, puisque ce n'était qu'à la naissance de leur sixième enfant qu'ils étaient renvoyés dans leurs foyers quelle que fut leur classe de recrutement. Il en résulte que certains d'entre eux sont rentrés en 1918, d'autres en 1917, en 1916, quelques-uns même, comme celui visé par l'honorable député, le 1er novembre 1918. Les allocations dont ils ont bénéficié ont donc été de durée différente.

La démolition des plus anciennes classes ayant commencé le 15 novembre 1918, c'est à partir de cette date que les dispositions ci-dessus ont été applicables.

Toute autre était la situation des pères de six enfants, puisque ce n'était qu'à la naissance de leur sixième enfant qu'ils étaient renvoyés dans leurs foyers quelle que fut leur classe de recrutement. Il en résulte que certains d'entre eux sont rentrés en 1918, d'autres en 1917, en 1916, quelques-uns même, comme celui visé par l'honorable député, le 1er novembre 1918. Les allocations dont ils ont bénéficié ont donc été de durée différente.

La démolition des plus anciennes classes ayant commencé le 15 novembre 1918, c'est à partir de cette date que les dispositions ci-dessus ont été applicables.

Toute autre était la situation des pères de six enfants, puisque ce n'était qu'à la naissance de leur sixième enfant qu'ils étaient renvoyés dans leurs foyers quelle que fut leur classe de recrutement. Il en résulte que certains d'entre eux sont rentrés en 1918, d'autres en 1917, en 1916, quelques-uns même, comme celui visé par l'honorable député, le 1er novembre 1918. Les allocations dont ils ont bénéficié ont donc été de durée différente.

La démolition des plus anciennes classes ayant commencé le 15 novembre 1918, c'est à partir de cette date que les dispositions ci-dessus ont été applicables.

Toute autre était la situation des pères de six enfants, puisque ce n'était qu'à la naissance de leur sixième enfant qu'ils étaient renvoyés dans leurs foyers quelle que fut leur classe de recrutement. Il en résulte que certains d'entre eux sont rentrés en 1918, d'autres en 1917, en 1916, quelques-uns même, comme celui visé par l'honorable député, le 1er novembre 1918. Les allocations dont ils ont bénéficié ont donc été de durée différente.

La démolition des plus anciennes classes ayant commencé le 15 novembre 1918, c'est à partir de cette date que les dispositions ci-dessus ont été applicables.

Toute autre était la situation des pères de six enfants, puisque ce n'était qu'à la naissance de leur sixième enfant qu'ils étaient renvoyés dans leurs foyers quelle que fut leur classe de recrutement. Il en résulte que certains d'entre eux sont rentrés en 1918, d'autres en 1917, en 1916, quelques-uns même, comme celui visé par l'honorable député, le 1er novembre 1918. Les allocations dont ils ont bénéficié ont donc été de durée différente.

La démolition des plus anciennes classes ayant commencé le 15 novembre 1918, c'est à partir de cette date que les dispositions ci-dessus ont été applicables.

Toute autre était la situation des pères de six enfants, puisque ce n'était qu'à la naissance de leur sixième enfant qu'ils étaient renvoyés dans leurs foyers quelle que fut leur classe de recrutement. Il en résulte que certains d'entre eux sont rentrés en 1918, d'autres en 1917, en 1916, quelques-uns même, comme celui visé par l'honorable député, le 1er novembre 1918. Les allocations dont ils ont bénéficié ont donc été de durée différente.

